

## Finalité 3 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

### Sommaire

Les indicateurs actualisés dans l'édition 2014 portent la mention "mise à jour 2014" ; les indicateurs reconduits à l'identique de l'édition précédente celle de « édition 2013 ».

■3-1 - Le surrendettement des ménages (mise à jour 2014)	p. 2
■3-2 - La pauvreté (mise à jour 2014)	p. 4
■3-3 - Le surpoids et l'obésité (édition 2013)	p. 6
■3-4 - Le vieillissement de la population (édition 2013)	p. 8
■3-5 - L'accessibilité aux soins de proximité (édition 2013)	p. 11
■3-6 - L'accès aux équipements (édition 2013)	p. 13
■3-7 - Le taux d'emplois des 20 à 64 ans (édition 2013)	p. 16
■3-8 - Les salariés en formes particulières d'emploi (édition 2013)	p. 18
■3-9 - Le chômage (mise à jour 2014)	p. 21
■3-10 - Les inégalités de salaires entre hommes et femmes (édition 2013)	p. 24
■3-11 - La vie associative (mise à jour 2014)	p. 27
■3-12 - Les risques technologiques et miniers (édition 2013)	p. 30
■3-13 - Les risques naturels (mise à jour 2014)	p. 32

### 3-1 Le surendettement des ménages (mise à jour 2014)

#### Pertinence

La pauvreté et l'exclusion sont des signes de dénuement financier qui traduisent la non-satisfaction de besoins de base. Le principe de solidarité qui prévaut dans la démarche de développement durable suppose de chercher à éradiquer ce phénomène. Sans pour autant être en situation de pauvreté ou d'exclusion, un nombre croissant de ménages ont recours aux procédures de traitement du surendettement. Ce phénomène traduit une nouvelle forme de précarisation. Il touche des ménages dont la situation financière, à un moment donné, ne leur permet plus de faire face à leurs dettes, qu'elles résultent de crédit à la consommation ou de crédit immobilier ou encore de charges courantes (loyer, impôts, factures). Il génère en outre directement ou indirectement d'autres difficultés liées au surendettement : en matière d'accès à la santé, au logement ou encore en termes de scolarité des enfants.

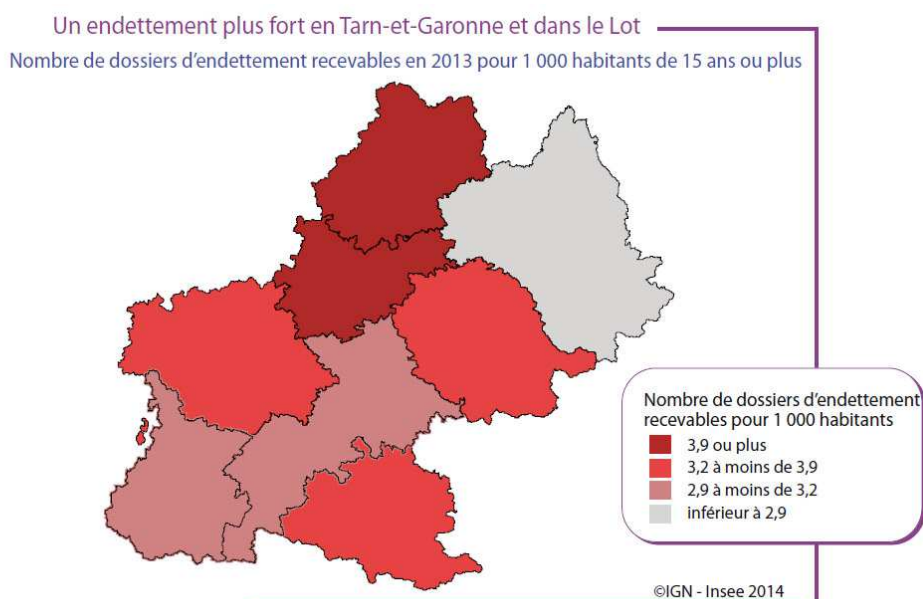
La loi Neiertz de 1989 a mis en place une commission de surendettement dans chaque département, dont la mission est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers qui ont contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie (divorce, chômage, maladie...). La commission peut d'abord orienter le dossier de surendettement vers une procédure amiable, qui repose sur la négociation d'un plan conventionnel de redressement. En cas d'échec des négociations, elle peut ensuite proposer aux autorités judiciaires des recommandations visant à étaler le remboursement des dettes, réduire les taux d'intérêt, voire suspendre le paiement des dettes et/ou procéder à un effacement partiel de la dette. Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo du 1<sup>er</sup> août 2003, la commission peut demander l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile pour les personnes physiques, et placée sous le contrôle des juges.

L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions de surendettement des huit départements de la région.

#### Tendance

Depuis 2008 et le début de la crise, le phénomène de surendettement est en forte expansion, en Midi-Pyrénées plus encore qu'en France. Ainsi le nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions de surendettement a progressé de 6,8 % entre 2008 et 2013 dans la région et de 4,1 % en France. Il s'élève à 7 750 unités en 2013 parmi 195 000 dossiers en France. Ce phénomène traduit les difficultés accrues des ménages midi-pyrénéens sur cette période. Néanmoins, avec moins de 400 dossiers enregistrés auprès des commissions de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus en 2012, la région figure parmi les moins affectés par le surendettement, aux côtés de l'île-de-France, Rhône-Alpes, l'Alsace, l'Auvergne, la Bretagne et la Corse.

De fortes disparités existent entre les départements de la région : les ménages surendettés sont proportionnellement plus nombreux en Tarn-et-Garonne, qui concentre 10 % des dossiers de surendettement mais représente seulement 8 % des ménages de Midi-Pyrénées, et dans le Lot (8 % des dossiers et 6 % des ménages). Ils sont à l'inverse relativement moins nombreux en Haute-Garonne (40 % des dossiers et 44 % des ménages).



Sources : Insee - Recensement de la population 2011, Banque de France 2013

### Le surendettement, un phénomène en expansion en Midi-Pyrénées

Évolution du nombre de dossiers de surendettement



Note : rupture de série entre 2002 et 2003  
 Source : Banque de France

**Pour en savoir plus :**

- « Le surendettement des ménages, enquête typologique » - Banque de France, mars 2014

## 3-2 La pauvreté (mise à jour 2014)

### Pertinence

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. Affichée comme l'une des grandes priorités mondiales lors de la convention de Rio en 1992, elle est aussi réaffirmée dans la nouvelle stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive » dont elle constitue un des cinq objectifs prioritaires. En France, elle est au cœur des objectifs du nouveau Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), adopté au niveau national le 21 janvier 2013 et en cours de déclinaisons régionales.

Révélatrice de profondes inégalités sociales, la pauvreté est aussi l'expression criante de situations d'exclusion. Fréquemment, elle se traduit par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux : la santé, le logement, la formation, l'emploi. La multiplicité de ces dimensions, la concentration du risque de pauvreté sur certaines catégories de la population et la persistance des situations sont autant d'éléments à prendre en compte dans le traitement de ce problème. L'Union européenne mesure l'insuffisance de ressources de manière normative par un seuil de pauvreté relative égal à 60 % du revenu médian national d'une année donnée. En deçà d'un certain seuil, on peut en effet considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus maintenu. Le revenu pris en compte pour le calcul de ce seuil est le revenu net après redistribution (paiement des impôts directs et réception des prestations sociales non imposables) ramené au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Afin de tenir compte des différences de composition des ménages et des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...), on utilise un système de pondération, attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Cet indicateur (revenu disponible par UC) est donc le même pour tous les individus du ménage et correspond au « niveau de vie ». Le niveau de vie « médian » partage la population en deux moitiés : dans l'une d'elle, chaque personne dispose d'un niveau de vie inférieur à ce niveau de vie médian, dans l'autre, chaque personne dispose d'un niveau de vie supérieur.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur complémentaire qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté : il correspond à l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil même : plus il est élevé, plus la pauvreté est intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté ainsi calculé est un taux de pauvreté relative, dont le seuil évolue chaque année et qui ne doit pas être pris pour un minimum vital. Il ne prend en compte que la pauvreté monétaire : il ne tient pas compte du patrimoine immobilier ou foncier, ni de difficultés matérielles autres d'existence (pauvreté en conditions de vie, privations) ni des « capacités » des individus à agir en tant qu'acteur social pour leur bien-être. Le seuil de 60 % du revenu médian est retenu car il autorise des comparaisons internationales mais il n'en fait pas moins débat : ainsi, le taux de pauvreté varie presque du simple au double selon que l'on utilise un seuil à 50 % ou à 60 %.

Le taux de pauvreté peut être décliné aux niveaux régional et départemental. Il devrait être prochainement disponible et mobilisé à des niveaux géographiques plus fins dans une des prochaines mises à jour annuelles de ce tableau de bord rénové, afin d'affiner l'approche territorialisée de la pauvreté monétaire.

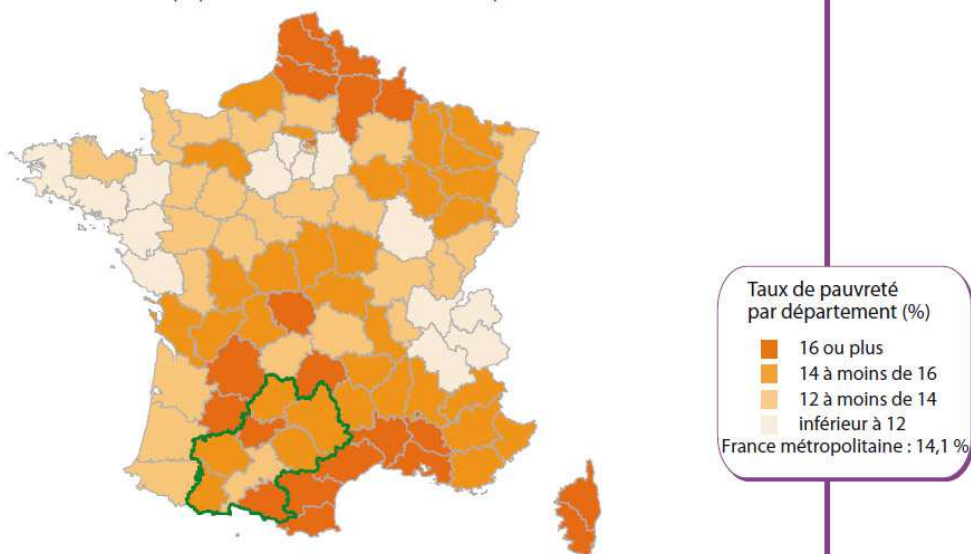
### Tendance

En 2011, 14,6 % des Midi-Pyrénéens vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Ces personnes disposent de moins de 977 euros par mois et par unité de consommation. La région est un peu plus concernée par la pauvreté qu'en moyenne sur le territoire métropolitain (14,3 %). Cependant, l'écart a diminué en trois ans : entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté augmente de 1,0 point dans la région et de 1,3 point en France métropolitaine.

Néanmoins de fortes disparités territoriales existent au sein de la région. En Ariège, où la pauvreté est déjà très présente, le taux de pauvreté progresse le plus (+ 1,7 point). De même, en Tarn-et-Garonne où elle est aussi très marquée, il augmente de 1,3 point. Ces deux départements sont d'ailleurs parmi les plus « pauvres » de métropole. À l'opposé, la Haute-Garonne abrite proportionnellement moins de personnes pauvres que le reste de la région (12,7 %) même si les écarts sont importants au sein du département. Les situations de pauvreté augmentent sur l'ensemble du territoire régional entre 2008 et 2011, mais de façon relativement moins prononcée dans les départements les plus ruraux : Aveyron, Gers et Lot.

L'indicateur d'intensité de pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. En 2011, il s'élève à 19,5 % en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine. Ainsi, la moitié des personnes vivant sous le seuil de pauvreté disposent de moins de 787 euros par mois et par UC, soit 19,5 % de moins que le seuil de pauvreté (977 euros). Cet indicateur était de 19,1 % en 2010, aussi bien pour la région que pour la France métropolitaine. En Midi-Pyrénées, la pauvreté s'intensifie surtout en Ariège et en Hautes-Pyrénées, l'indicateur d'intensité de pauvreté gagnant 0,6 point.

Ariège et Tarn-et-Garonne  
 parmi les départements les plus touchés par la pauvreté  
 Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté en 2011\*



\*le seuil de pauvreté monétaire est égal à 977 euros par mois et par unité de consommation en 2011  
 Sources : Insee, Revenus disponibles localisés - 2011 © IGN - Insee 2014

### Un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale seulement en Haute-Garonne

Taux de pauvreté par département en 2008 et 2011

	Taux de pauvreté 2011 (%)	Taux de pauvreté 2008 (%)	Ecart taux de pauvreté 2008-2011 (en point)	Indicateur d'intensité de la pauvreté (%) en 2011
Ariège	18,6	16,9	1,7	21,4
Aveyron	15,2	15,0	0,2	18,3
Haute-Garonne	12,7	11,6	1,1	20,3
Gers	15,5	14,9	0,6	19,0
Lot	15,8	15,3	0,5	19,3
Hautes-Pyrénées	14,9	13,5	1,4	18,4
Tarn	15,7	14,6	1,1	19,3
Tarn-et-Garonne	17,4	16,1	1,3	19,5
Midi-Pyrénées	14,6	13,6	1,0	19,5
France métropolitaine	14,3	13,0	1,3	19,5

Source: Insee, revenus disponibles localisés 2008-2011

**Pour en savoir plus :**

Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord / édition 2014 (données 2012) - Avril 2014

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=7&ref\\_id=20991](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=20991)

400 000 personnes sous le seuil de pauvreté en Midi-Pyrénées - Juillet 2012 [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=7&ref\\_id=21047](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=21047)

[Les niveaux de vie en 2011 - Insee Première N°1464 - Septembre 2013](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1464) [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1464](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1464)

### 3-3 Le surpoids et l'obésité (édition 2013)

#### Pertinence

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit le surpoids et l'obésité comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Elle a fait de l'indice de masse corporelle (IMC) l'instrument privilégié de diagnostic et de prévention de l'obésité dans le monde et proposé un classement. Ainsi, l'IMC est défini comme le rapport du poids (exprimé en kilogrammes) sur le carré de la taille (en mètre). Un adulte est considéré en surpoids quand son IMC dépasse 25 kg/m<sup>2</sup> et obèse à partir de 30.

En France, la prévalence de l'obésité a pratiquement doublé en quinze ans. Actuellement 15 % de la population adulte est obèse tandis qu'un enfant sur six présente un surpoids.

L'obésité est un marqueur et un contributeur d'inégalités sociales de santé. De plus, l'obésité est un facteur élevé de stigmatisation et de discrimination à l'embauche et à l'insertion sociale. Enfin, le surpoids et l'obésité sont aujourd'hui « le cinquième facteur de risque de décès au niveau mondial » selon l'OMS.

Ces dernières années, en France, l'augmentation du nombre de cas nouveaux ou anciens (prévalence) d'obésité est allée de pair avec un accroissement des inégalités sociales, qui a touché plus particulièrement les femmes. Cette prévalence de l'obésité a augmenté dans toutes les catégories socioprofessionnelles mais de façon inégale. Elle est restée inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Dans ce contexte, un plan de lutte national contre l'obésité a été mis en place en 2010 (Plan obésité 2010-2013). Il a pour but la prévention de l'obésité et l'amélioration de sa prise en charge, tout en accroissant l'effort de recherche sur ce problème de santé. Certaines actions sont relayées, en Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma régional de prévention 2012-2017 de l'Agence régionale de santé (ARS).

Des données sont disponibles au niveau national et régional depuis 1997. L'étude ObÉpi analyse tous les trois ans la prévalence du surpoids et de l'obésité en France. C'est une enquête nationale par questionnaire postal auto-administré auprès d'un échantillon représentatif d'individus de 18 ans ou plus.

L'indicateur retenu ici est l'évolution de la prévalence de l'obésité pour les 18 ans ou plus.

#### Analyse

**En Midi-Pyrénées, en 2012, le nombre de cas, nouveaux ou anciens, d'obésité atteint 11,6 % chez les adultes. Il a augmenté de près de moitié dans la région depuis 1997. Midi-Pyrénées se situe cependant en 2012 parmi les régions les moins touchées.**

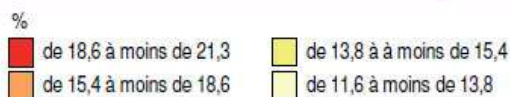
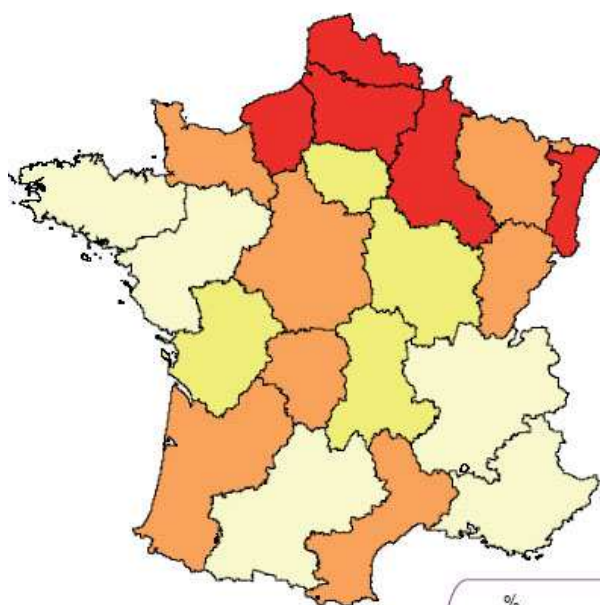
En Midi-Pyrénées, en 2012, la prévalence de l'obésité atteint 11,6 % chez les adultes ; elle concerne ainsi 267 000 personnes âgées de 18 ans ou plus. La région est la moins touchée de métropole juste avant Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de Loire. À l'opposé, Nord-Pas-de-Calais est la région la plus concernée par ce problème de santé publique avec un taux de 21,3 %, aux côtés d'autres régions du Nord de la France.

Cependant, la prévalence de l'obésité a fortement augmenté dans la région depuis 1997 : + 48,7 %. Cette augmentation est nettement inférieure à celle observée au niveau national (+ 76,5 %) ; elle traduit néanmoins un problème qui s'amplifie de manière importante sur longue période, même si cette tendance s'inverse en Midi-Pyrénées entre 2009 et 2012. Ce retournement peut être lié au déploiement, depuis presque dix ans, du « Plan National Nutrition Santé » dans sa déclinaison régionale. En particulier, le schéma régional de prévention 2012-2017 de l'ARS Midi-Pyrénées prévoit actuellement l'organisation de programmes de promotion de l'équilibre nutritionnel (alimentation et activité physique) auprès de différentes tranches d'âge de la population (femmes enceintes, enfants de moins de trois ans, enfants scolarisés en école primaire, en collège, étudiants...), mais aussi des actions de repérage et d'orientation vers une prise en charge des personnes en surpoids et obésité.

Selon les résultats de l'enquête nationale ObÉpi, sur l'ensemble de la France, l'augmentation relative de la prévalence de l'obésité entre 1997 et 2012 a été plus importante chez les femmes. L'obésité augmente aussi avec l'âge. Si 15 % des adultes présentent une obésité au plan national, 32 % sont en surpoids.

### Midi-Pyrénées parmi les régions les moins touchées

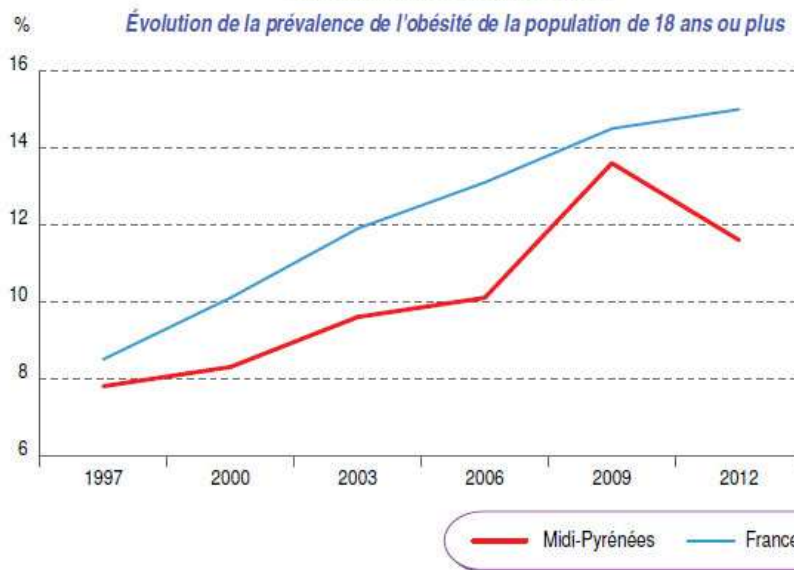
Taux de prévalence de l'obésité en 2012



Source : Enquête ObÉpi, Inserm - Institut Roche-Sofres

### Un recul récent dans la région

Évolution de la prévalence de l'obésité de la population de 18 ans ou plus



Source : Enquête ObÉpi, Inserm - Institut Roche-Sofres

#### Pour en savoir plus :

- « La santé observée en Midi-Pyrénées » - Fiche Surpoids et obésité » - ORS
- « Schéma régional de prévention 2012-2017 » - ARS Midi-Pyrénées
- « Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité » - ObEpi 2012
- « Surpoids et obésité de l'adulte: prise en charge médicale de premier recours » - HAS, septembre 2011
- « Corps et appartenance sociale: la corpulence en Europe » - Insee, Données sociales - La société française - édition 2006 »
- « Surpoids et obésité : des inégalités sociales qui s'affichent sur les corps ? » - Insee, Séminaire inégalités du 23 mai 2008 »
- « Tableau de bord sur la santé » - ORS-ARS (page 70 « Nutrition, surpoids, obésité »)

### 3-4 Le vieillissement de la population (édition 2013)

#### Pertinence

Les liens entre générations sont au cœur des préoccupations du développement durable : il est donc important de connaître les tendances démographiques, de les appréhender par classe d'âge et de les projeter dans l'avenir. Le vieillissement notable de la population nécessite en effet d'adapter la manière de satisfaire les besoins des générations présentes, en particulier des personnes âgées. Certaines de ces adaptations relèvent de décisions nationales : c'est le cas du financement des systèmes de santé publique et des régimes de retraite. D'autres dispositifs, comme le développement de services d'aide à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, sont financés ou bien mis en place localement, ce qui justifie de prendre en compte les évolutions démographiques à l'échelle régionale.

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge de la dépendance deviendra un enjeu majeur d'ici les vingt prochaines années. Ces phénomènes n'affecteront pas les territoires de la même façon, ce qui pointe un enjeu en matière d'aménagement du territoire, en termes d'implantation et d'accessibilité des services à la personne et de santé ainsi que de structures d'accueil.

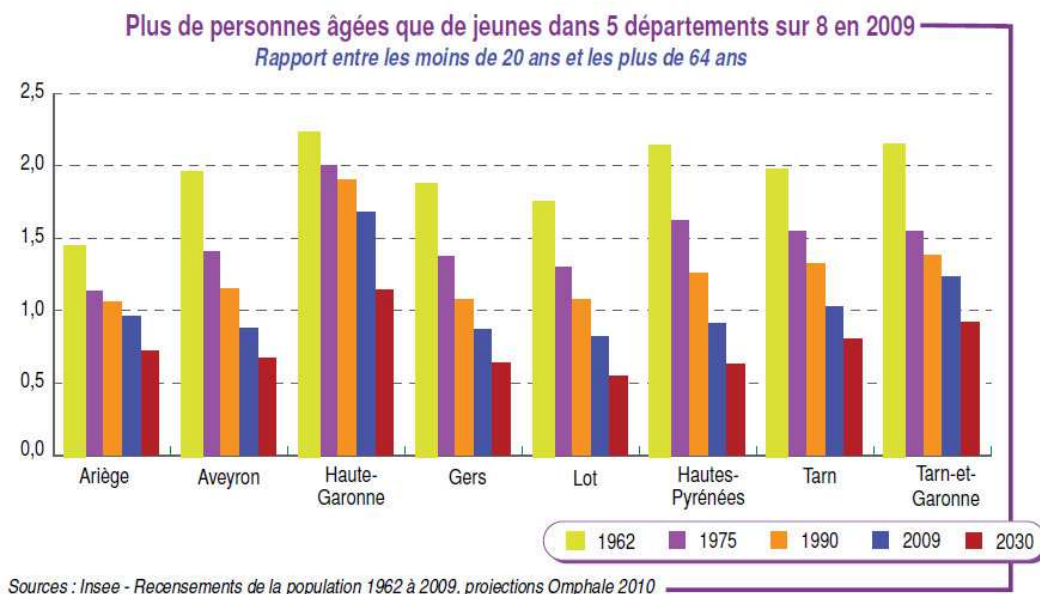
Le vieillissement de la population mérite aussi d'être considéré dans la préoccupation d'entretien et de transmission de nos patrimoines, que ce soit sur un plan culturel ou d'organisation du travail. Le vieillissement de la population active soulève en effet la question des transferts de compétences entre générations.

#### Analyse

**La population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 863 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009. À l'image des régions voisines du sud de la France, la population est en moyenne plus âgée que celles du nord. Les moins de 20 ans représentent 23 % de la population régionale contre 25 % en France métropolitaine, tandis que la proportion des plus de 65 ans atteint 19 % (respectivement 18 %).**

Entre 1975 et 2009, la part des moins de 20 ans a diminué de 6 points dans la région alors que celle des 20 à 64 ans a augmenté de 4 points et celle des plus de 65 ans de 3 points. Ce vieillissement découle des différents événements démographiques qui ont jalonné la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle. D'une part, la baisse de la fécondité contribue à réduire la part des jeunes. D'autre part, l'arrivée à des âges élevés des enfants du baby-boom et la baisse de la mortalité ont pour effet d'accroître la proportion des plus de 65 ans.

Malgré un fort dynamisme démographique, lié pour l'essentiel à la forte attractivité qu'exerce la région, Midi-Pyrénées devra faire face à un vieillissement croissant de sa population à l'horizon 2030 et à l'inégale répartition du phénomène sur le territoire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les moins de 20 ans sont 1,2 fois plus nombreux dans la région que les personnes âgées de 65 ans ou plus. D'ici à 2030, si les tendances démographiques récentes se maintenaient, ce rapport s'inverserait. La part des moins de 20 ans descendrait à 22 % (- 1 point), tandis que celle des 65 ans ou plus monterait à 25 % (+ 6 points). Ce vieillissement de la population ne toucherait pas de manière égale tous les départements de la région. Les effets migratoires contribueraient à maintenir relativement jeune la population dans les départements de la Haute-Garonne et dans une moindre mesure du Tarn-et-Garonne. Dans ces deux départements, en 2009, les jeunes de moins de 20 ans sont respectivement 1,7 et 1,2 fois plus nombreux que les personnes âgées de 65 ans ou plus, alors que c'est l'inverse dans tous les autres départements de la région. En 2030, il n'y aurait plus que 1,1 jeune pour 1 personne âgée de 65 ans ou plus en Haute-Garonne et 0,9 jeune pour 1 personne âgée en Tarn-et-Garonne. Ce rapport serait le plus faible dans le Lot.





En lien avec ce vieillissement marqué de la population, la dépendance, plus fréquente à partir de 80 ans (elle touche alors 1 personne sur 5) devrait affecter un nombre fortement croissant de personnes âgées, en Midi-Pyrénées comme ailleurs. Ainsi, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de 36 % entre 2010 et 2030 dans la région. La population âgée potentiellement dépendante s'accroîtrait dans des proportions bien différentes d'un département à l'autre : de + 25 % en Aveyron à + 48 % en Haute-Garonne. Les structures par âge des populations actuelles, des évolutions démographiques et des comportements migratoires variables expliquent ces différences. Ainsi, en Haute-Garonne comme dans le Tarn-et-Garonne, la part des 40-74 ans est en 2009 parmi les plus élevées de la région et ces générations auront entre 60 et 94 ans en 2030. À l'opposé, l'Aveyron est un département relativement âgé et sa population âgée augmenterait moins d'ici 2030, entraînant automatiquement une moindre croissance de la population âgée dépendante. La répartition des personnes âgées potentiellement dépendantes sur le territoire régional serait, en 2030, proche de celle de 2009. Seul le poids de la Haute-Garonne augmenterait sensiblement.

#### Evolution de la population âgée potentiellement dépendante par département Projections 2010-2030

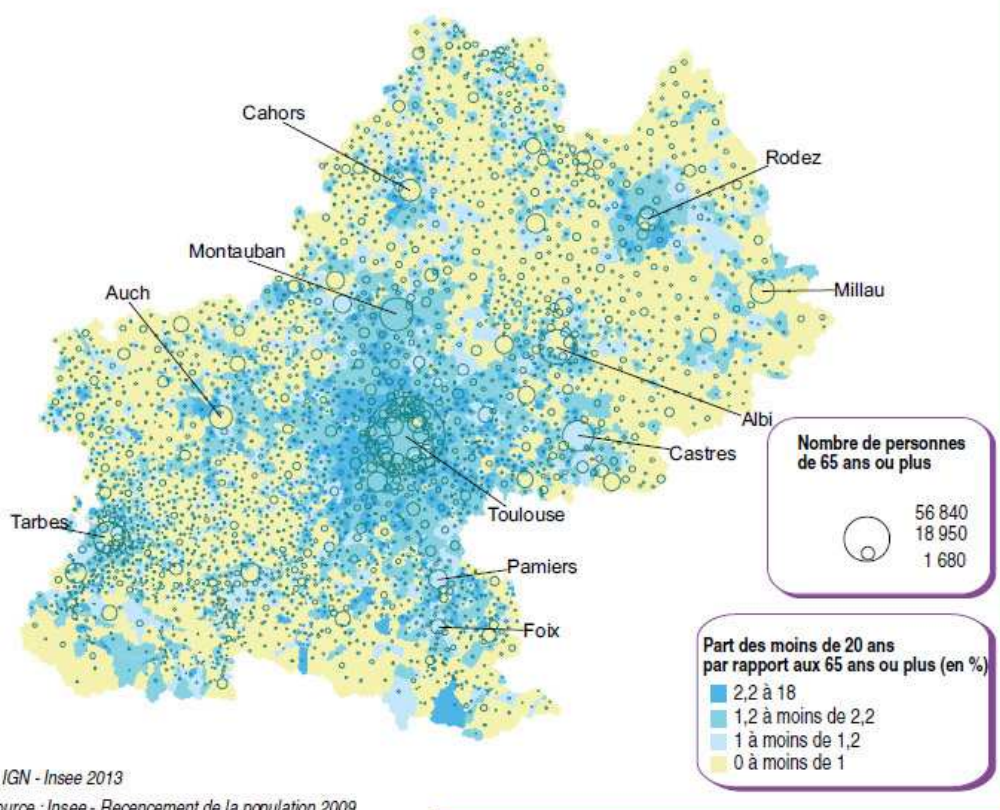
	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
Projections de la population âgée potentiellement dépendante									
2030-2010	1 200	2 100	9 900	1 500	1 700	2 000	3 000	2 100	23 500
2030/2010	29 %	25 %	48 %	29 %	34 %	30 %	30 %	37 %	36 %
Projections de la population âgée									
2030-2010	20 100	27 700	132 900	22 900	24 500	22 700	41 400	32 400	324 600
2030/2010	45 %	32 %	54 %	39 %	43 %	33 %	38 %	53 %	44 %

Sources : Omphale 2010 Insee, Enquêtes Handicap-Santé 2008-2009 Insee-Drees, Recensement de la population 2007

Le vieillissement de la population devrait s'accompagner d'un ralentissement de la progression de la population active à partir de 2025. Après une hausse de 0,9 % par an entre 2007 et 2025, elle devrait se réduire à 0,4 % par an à l'horizon 2030, suite aux nombreuses arrivées à l'âge de 65 ans, à partir de 2025, des générations du baby-boom nées dans les années soixante. De plus, à partir de 2025, les entrées de jeunes sur le marché du travail midi-pyrénéen ne compenseraient plus les sorties de seniors. La population active augmenterait alors moins rapidement mais à un rythme cependant plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine, sous l'hypothèse d'un maintien de l'attractivité de la région. Des tensions sur le marché du travail pourraient donc apparaître. Les déséquilibres territoriaux au sein de la région risquent aussi de s'accroître : la croissance de la population active se concentrerait surtout sur les deux zones d'emplois de Toulouse et Montauban.

Les jeunes bien plus nombreux que les 65 ans ou plus dans le périurbain

Part de la population de moins de 20 ans sur la population de 65 ans ou plus en Midi-Pyrénées



Pour en savoir plus :

[« Midi-Pyrénées : 23 500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 »](#) - Insee Midi-Pyrénées - 6 pages n° 143, septembre 2012

### 3-5 - L'accessibilité aux soins de proximité (édition 2013)

#### Pertinence

La présence de services de santé, particulièrement ceux de proximité, est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, ainsi que pour faciliter l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (personnes âgées, enfants...). Elle peut également faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien ou développement des emplois, attraction d'entreprises).

Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé augmente le nombre et la longueur des déplacements, dont beaucoup sont effectués en voiture, générant ainsi des rejets atmosphériques supplémentaires.

L'indicateur retenu - la part de la population habitant à plus de 20 minutes d'au moins un des cinq services de santé de proximité indiqués ci-dessous - fournit une vision globale de l'offre minimale de soins de proximité dans les différents territoires. Cet indicateur permet ainsi de se faire rapidement une idée du niveau d'enclavement des territoires par rapport à l'offre de soins.

Les cinq services de santé de proximité retenus pour cet indicateur sont les médecins généralistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pharmaciens. Les résultats sont détaillés par bassin de vie (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants).

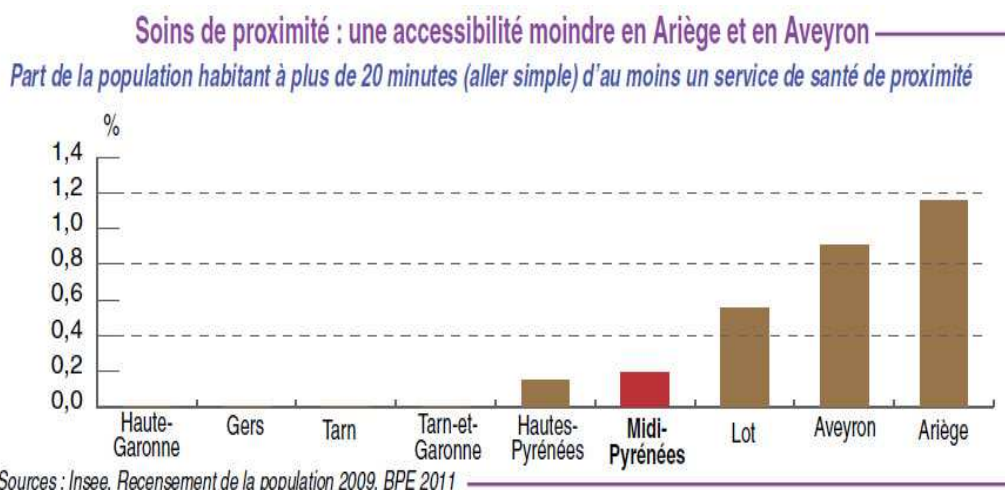
Les temps d'accès sont mesurés depuis le domicile jusqu'à ces services de soins. Le choix a été fait de ne pas prendre en compte d'autres accès possibles et fréquents, à partir du trajet domicile-travail par exemple, la population la plus consommatrice de services de santé de proximité étant celle des retraités. Les temps de trajet donnés supposent que les utilisateurs disposent d'un moyen de transport motorisé. Ils sont calculés de chef-lieu à chef-lieu de commune aux heures dites creuses et sont nuls par convention à l'intérieur d'une commune.

#### Analyse

**En 2009, 5 600 personnes, soit 0,2 % de la population, sont confrontées à des difficultés d'accès aux soins de proximité en Midi-Pyrénées. L'Ariège et l'Aveyron sont les départements les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. L'éloignement concerne d'abord les chirurgiens-dentistes.**

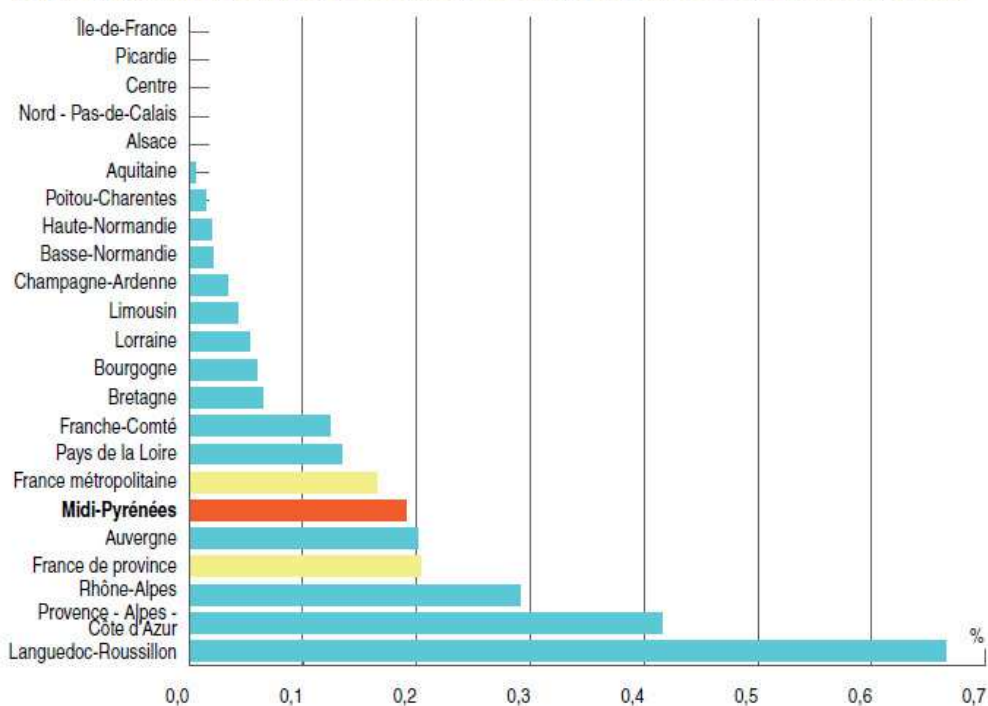
En Midi-Pyrénées, 0,2 % de la population habite dans l'une des 37 communes situées à plus de 20 minutes d'au moins un des services de proximité en 2009. Cela représente 5 600 habitants dans la région. Cette part est comparable à la moyenne nationale, avec ou sans l'Île-de-France. L'Ariège, l'Aveyron et, dans une moindre mesure, le Lot sont les plus enclavés par rapport à l'offre de soins. Ainsi, 1,2 % de la population ariégeoise est éloignée d'au moins 20 minutes de l'un ou l'autre de ces cinq services de santé de proximité. Les bassins de vie ruraux ou montagneux sont logiquement les plus enclavés. C'est le cas du canton de Quérigut, en Ariège, mais situé dans le bassin de vie de Quillan (Aude), où la totalité des 500 habitants sont éloignés de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité. Dans les bassins de vie de Tarascon-sur-Ariège (Ariège) et Saint-Affrique (Aveyron), cette part dépasse les 5 %. À l'opposé, en Haute-Garonne, dans le Gers, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, personne n'habite à plus de 20 minutes de l'un de ces services.

Le chirurgien-dentiste est le praticien le moins souvent présent à proximité dans la quasi-totalité des communes situées à plus de 20 minutes d'au moins l'un des cinq services de santé de proximité retenus pour l'indicateur. C'est d'ailleurs bien souvent le seul professionnel de santé, parmi ces cinq, dont ces communes sont éloignées. Cependant, certaines communes, notamment en montagne, cumulent des difficultés d'accès à toutes les professions de santé.



### Midi-Pyrénées dans la moyenne française

Part de la population habitant à plus de 20 minutes (aller simple) d'au moins un service de santé de proximité\*



\*La Corse (8,8 %) n'apparaît pas sur le graphique, mais est comptabilisée dans la moyenne

Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

#### Pour en savoir plus :

« Offre de soins de premier recours : proximité ne rime pas toujours avec accessibilité » - Insee Première n° 1418, octobre 2012  
 « Garantie l'accès aux soins pour tous en Midi-Pyrénées (Projet régional de santé) », ARS, décembre 2012

### 3-6 L'accès aux équipements (édition 2013)

#### Pertinence

Un accès rapide aux commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants d'un territoire, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

À défaut, le manque d'équipements multiplie les déplacements, dont beaucoup s'effectuent en voiture, source de rejets atmosphériques. Cette insuffisance engendre de l'insatisfaction, peut entraîner le départ des populations les plus mobiles ou constituer un frein à l'installation de nouveaux arrivants. Enfin, elle génère de l'enclavement pour des populations en situation de précarité.

Deux indicateurs sont retenus ici. Le premier est le temps d'accès moyen aux équipements. C'est le temps moyen nécessaire pour accéder, depuis son domicile, à un ensemble de 31 commerces et services d'usage courants, dits « de la gamme intermédiaire », comme le supermarché, la librairie, le collège, l'opticien, la gendarmerie, etc. Le temps de trajet est mesuré aux heures dites creuses. L'autre indicateur est la moyenne des parts de la population résidant à plus de 15 minutes des différents équipements de cette gamme, dans les mêmes conditions.

Le distancier Odomatrix calcule les temps par rapport au chef-lieu de la commune et non par rapport aux adresses exactes : les déplacements au sein d'une même commune sont considérés comme nuls par convention.

L'échelon territorial retenu est le bassin de vie, plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les deux indicateurs choisis résument le potentiel d'approvisionnement offert aux habitants d'un bassin de vie, les contraintes de mobilité quotidienne et les risques d'enclavement.

#### Analyse

**L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est un peu plus long en Midi-Pyrénées qu'en France. Les difficultés d'accessibilité se concentrent surtout dans les départements les plus ruraux.**

Les Midi-Pyrénéens mettent en moyenne 5 minutes à rejoindre un équipement de la gamme intermédiaire : c'est une minute de plus qu'en moyenne en France métropolitaine.

Les temps d'accès sont supérieurs à la moyenne régionale dans les quatre départements les plus ruraux : l'Ariège, l'Aveyron, le Gers et le Lot. On y trouve une grande partie des 41 bassins de vie aux temps d'accès deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces bassins de vie représentent un tiers des 127 bassins de vie de la région, mais concentrent seulement 7 % de la population. Il faut ainsi plus de 10 minutes en moyenne pour accéder aux équipements intermédiaires dans les bassins de vie de Réquista (Aveyron), Lacapelle-Marival (Lot) ou Saint-Girons (Ariège). Plus de 15 minutes sont même nécessaires dans les bassins de Mur-de-Barrez et Entraygues-sur-Truyère (Aveyron). Les temps d'accès sont également élevés pour les habitants des bassins de vie de montagne tels qu'Arreau (Hautes-Pyrénées) ou Lacaune (Tarn) et pour les Midi-Pyrénéens, peu nombreux, qui vivent dans des bassins de vie d'autres régions limitrophes de Midi-Pyrénées : ceux d'Argentat en Corrèze, de Bédarieux dans l'Hérault, du Vigan dans le Gard...

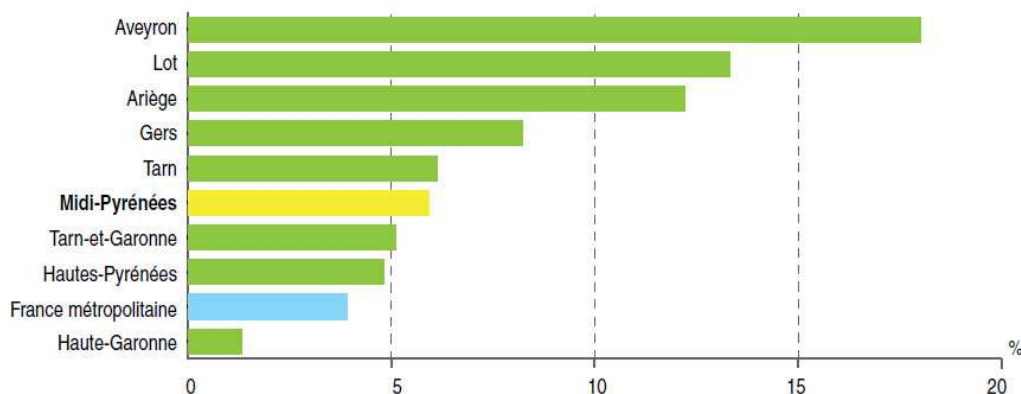
Les temps d'accès moyens ne sont vraiment inférieurs à la moyenne régionale qu'en Haute-Garonne (3 minutes), où près de 85 % de la population vit en milieu urbain et dispose sur place de la majorité des équipements.

La part de la population habitant à plus de 15 minutes en moyenne des équipements de la gamme intermédiaire dans la région (5,9 %, soit 168 500 habitants en 2009) est supérieure de deux points à la moyenne nationale.

Les disparités entre départements sont les mêmes que pour les temps d'accès. En Haute-Garonne, seul 1,3 % de la population habite à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires. C'est dix fois plus en Ariège et dans le Lot, et ce taux atteint même 18 % en Aveyron. Dans certains bassins de vie de ces départements, plus du quart de la population est assez éloignée des équipements intermédiaires : c'est le cas des bassins de vie de Mur-de-Barrez ou d'Entraygues-sur-Truyère, en Aveyron, ou encore de celui d'Ax-les-Thermes, en Ariège.

En termes de temps d'accès, des disparités entre les équipements de la gamme existent : si moins de 1 % de la population régionale habite à plus de 15 minutes d'un commissariat ou d'une gendarmerie, c'est plus de 10 % pour les bijouteries, les parfumeries ou les laboratoires d'analyses médicales.

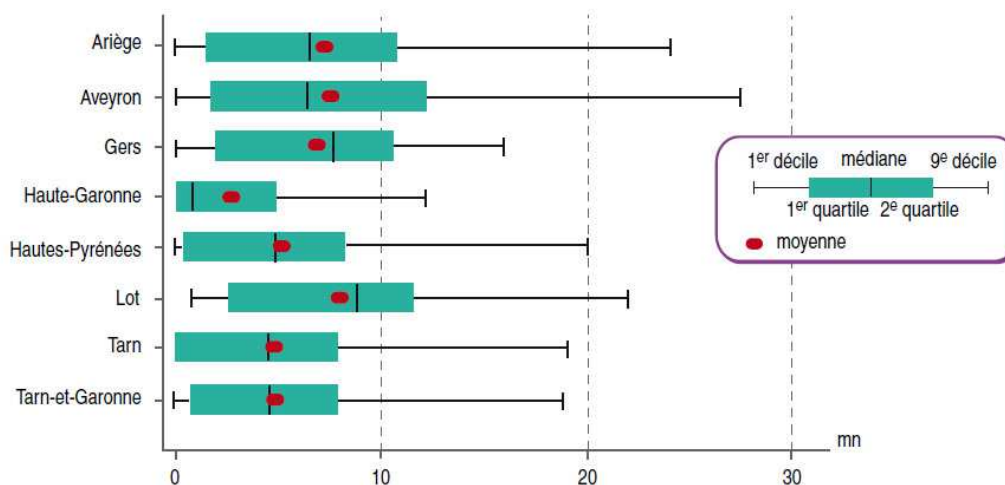
Une part importante de la population éloignée des équipements  
dans les départements les plus ruraux  
Part de la population à plus de 15 minutes des équipements intermédiaires



Sources : Insee, Recensement de la population 2009, BPE 2011

Des temps moyens d'accessibilité élevés dans quatre départements

Temps moyen d'accessibilité en aller simple aux équipements de la gamme intermédiaire



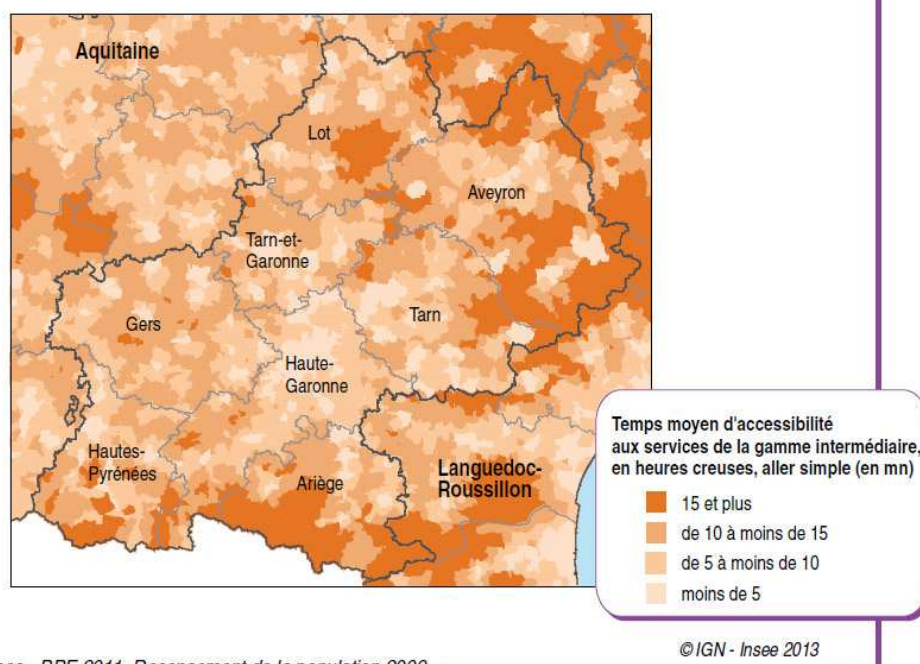
Note de lecture : la boîte à moustaches permet de représenter non seulement la moyenne mais aussi la dispersion, soit dans l'ordre de lecture : le 1<sup>er</sup> décile, le premier quartile, la médiane, le troisième quartile, la valeur supérieure et le 9<sup>e</sup> décile.

Ainsi, pour l'Ariège, 25 % des habitants mettent moins de 1 minute 30 (1<sup>er</sup> quartile) en moyenne pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire, 50 % mettent moins de 6 minutes 30 (médiane) et 75 % moins de 10 minutes 50 (3<sup>e</sup> quartile) et 10 % mettent plus de 24 minutes 45.

Sources : Insee, recensement de la population 2009, BPE 2011

### Montagne et Causses enclavés

Temps moyen d'accessibilité aux services de la gamme intermédiaire



Sources : Insee - BPE 2011, Recensement de la population 2009

#### Pour en savoir plus :

[« Les disparités territoriales à travers 127 bassins de vie »](#) - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 146, décembre 2012

[« Le nouveau zonage en bassins de vie 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux »](#) - Insee Première n° 1425, décembre 2012

[« Le rural en Midi-Pyrénées, des territoires attractifs, inégalement équipés »](#) - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 123, décembre 2009

[« L'espace rural en Midi-Pyrénées, dynamique démographique et accès aux équipements »](#) - Insee Midi-Pyrénées, Les dossiers de l'Insee, janvier 2010

### 3-7 Le taux d'emploi des 20 à 64 ans (édition 2013)

#### Pertinence

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Il constitue en effet un élément essentiel de qualité de vie et un facteur important d'intégration et de cohésion sociale. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et sur une part suffisante de la population en emploi, celles-ci devant en outre être relativement équilibrées selon l'âge et le sexe.

Cette préoccupation peut être éclairée par le taux d'emploi, rapport de la population active en emploi pour un âge ou un sexe donnés à la population de cet âge ou de ce sexe. Ainsi, en 2000, le Conseil européen de Lisbonne avait notamment fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi de 50 % en 2010 pour les personnes de 55 à 64 ans, afin de soutenir la croissance économique et de consolider les systèmes de protection sociale face au vieillissement de la population active. En mars 2010, la Commission européenne a redéfini sa stratégie de croissance sur dix ans « pour une Europe intelligente, durable et incisive », intitulée « Europe 2020 », et a retenu l'objectif d'un taux d'emploi d'au moins 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit en particulier de favoriser une plus grande participation des femmes et des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre.

Le taux d'emploi en 2010, retenu ici, est calculé à partir des résultats du recensement rénové de la population. Or le concept d'emploi y est sensiblement élargi au regard des recensements généraux antérieurs et couvre mieux les situations mixtes qui touchent surtout les étudiants et les retraités, catégories nombreuses aux deux extrémités de la population des 20 à 64 ans. En conséquence, la comparaison avec le dernier recensement général de 1999 s'avère particulièrement délicate et difficilement interprétable en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des seniors.

#### Analyse

**En Midi-Pyrénées comme pour l'ensemble de la France, l'activité économique s'appuie sur une population active occupée dont la structure par âge est déséquilibrée : en 2010, si 70 % des 20 à 64 ans ont un emploi, ce taux est faible pour les 55 à 64 ans (40 %) et en particulier entre 60 et 64 ans. L'écart entre hommes et femmes est important quel que soit l'âge mais les Midi-Pyrénéennes ont un taux d'emploi légèrement supérieur à l'ensemble des Françaises.**

En 2010, 70 % de la population de Midi-Pyrénées âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi : c'est un taux très légèrement supérieur à la moyenne de la France métropolitaine. Comme dans l'ensemble du pays, ce taux d'emploi est très variable d'un âge à l'autre. Alors qu'il atteint 83 % en moyenne pour la population de 30 à 54 ans, il se réduit à 40 % pour les 55 à 64 ans (39 % au niveau national), bien loin de l'objectif de 50 % fixé par la Stratégie de Lisbonne pour 2010 pour cette tranche d'âge. Il tombe même à 17 % pour les personnes de 60 à 64 ans.

En Midi-Pyrénées, 51 % des jeunes de 20 à 24 ans occupent un emploi en 2010, qu'il s'agisse d'un emploi durable ou d'un « petit boulot ». Ce taux réduit au regard de leurs aînés s'explique essentiellement par la poursuite des études, mais aussi par des difficultés plus grandes pour accéder à un emploi lorsqu'ils se présentent sur le marché du travail. Le taux d'emploi des 20 à 24 ans est aussi plus faible en Midi-Pyrénées qu'en moyenne nationale (53 %), car les étudiants y sont plus nombreux qu'ailleurs, du fait de l'attractivité et de l'importance des universités et des grandes écoles toulousaines.

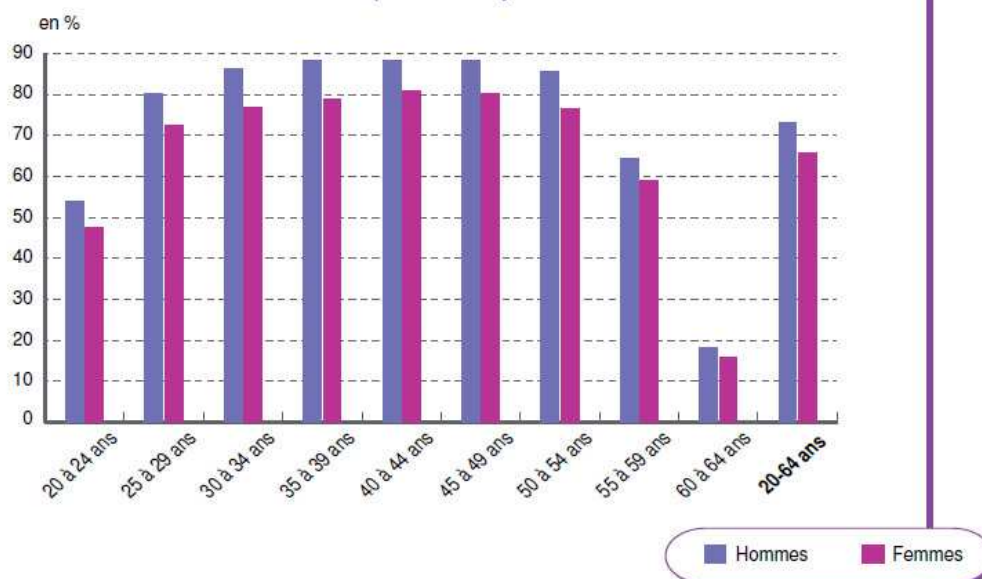
En 2010, le taux d'emploi des femmes de 20 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes dans la région (66 % contre 73 %), même s'il est supérieur à la cible fixée par le sommet de Lisbonne : 60 % à l'horizon 2010.

Le taux d'emploi des femmes en Midi-Pyrénées est supérieur d'environ un point à celui observé en France métropolitaine. L'inégalité d'accès à l'emploi selon les âges se vérifie aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Et l'écart entre les femmes et les hommes reste marqué quelle que soit la tranche d'âge et ne s'atténue qu'au-delà de 55 ans. Au niveau infrarégional, c'est dans la zone d'emploi de Saint-Girons que le taux d'emploi des 20 à 64 ans est le plus faible (64 %). À l'opposé, ce taux est le plus élevé dans les zones d'emploi de Rodez (74 %), de Toulouse (71 %), de Figeac et dans la partie midi-pyrénéenne de la zone d'emploi de Brive (nord du Lot), avec 70 % dans ces deux derniers espaces.



### Un taux d'emploi qui s'affaiblit dès 55 ans

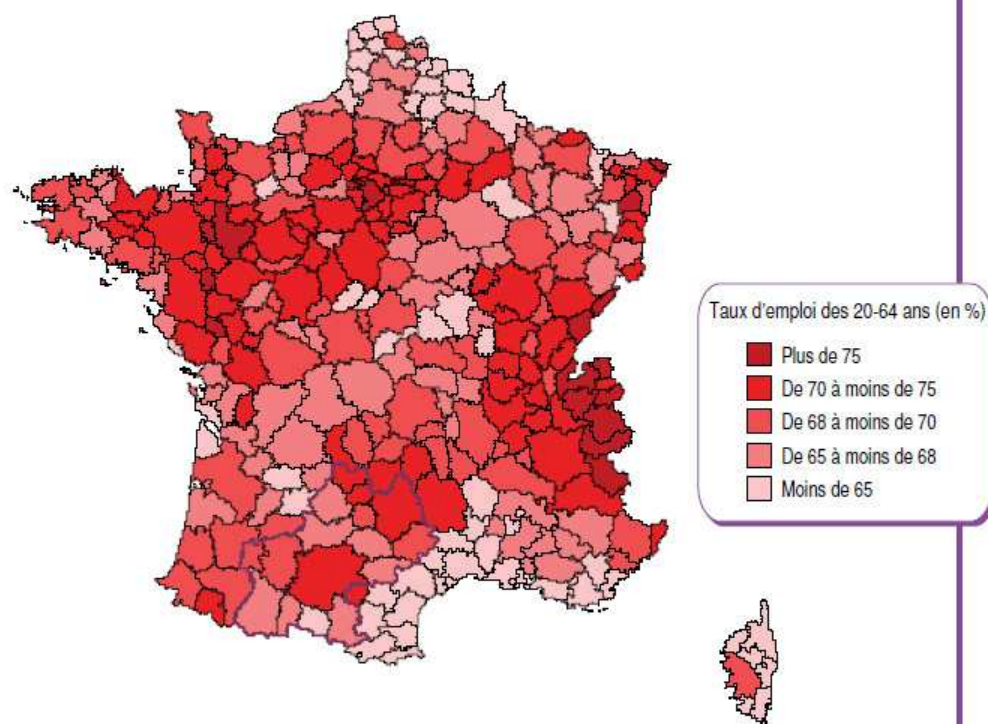
Taux d'emploi en Midi-Pyrénées en 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

### Un taux d'emploi élevé dans la zone d'emploi de Rodez

Taux d'emploi des 20-64 ans selon les zones d'emploi 2010



Source : Insee, Recensement de la population 2010

#### Pour en savoir plus :

« Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 » - Insee, mars 2013

« La prise en compte du développement durable dans les territoires » - Insee, septembre 2013

« Le taux d'emploi des hommes et des femmes : Des écarts plus marqués en équivalent temps plein » - Insee Première n° 1462, août 2013

« Emploi et chômage des 55-64 ans en 2011 » - Dares - Analyses n° 049, juillet 2012

### 3-8 Les salariés en formes particulières d'emploi (édition 2013)

#### Pertinence

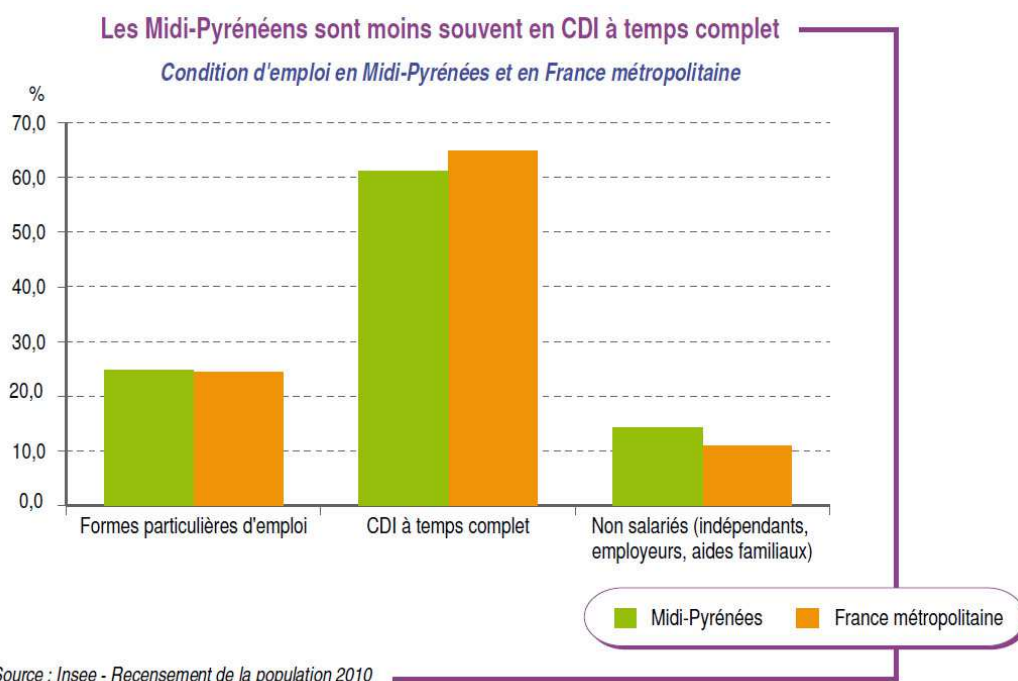
À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et relativement équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée par le Conseil européen en 2000 et révisée à mi-parcours en 2005 visait aussi un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. La stratégie « Europe 2020 » qui lui succède en 2010 réaffirme ces principes à travers notamment l'objectif d'une « croissance inclusive » devant permettre d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois.

Le marché du travail a en effet profondément évolué au cours des trois dernières décennies. Dans un contexte de compétition internationale très vive et de montée du chômage, la flexibilité de l'emploi s'est développée. Ceci a pour conséquence une baisse de la protection de la main-d'œuvre. Le modèle où l'emploi était stable et durable avec une quasi-exclusivité du contrat à durée indéterminée (CDI) a été remplacé par un modèle aux formes variées d'emploi, même si le CDI à temps complet reste dominant.

Les formes particulières d'emploi retenues ici regroupent les emplois salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein. Il s'agit des contrats à temps partiel (CDI ou CDD) et des contrats à durée limitée : intérim, CDD dans leur ensemble, stages rémunérés en entreprises, emplois aidés et apprentissage. Ces deux dernières catégories sont encadrées par des dispositifs qui répondent à des objectifs spécifiques de formation et d'insertion soutenus par l'action publique. Selon le statut d'emploi, le secteur d'activité ou les caractéristiques sociales des salariés, ces formes particulières d'emploi peuvent constituer une étape transitoire du parcours professionnel et une voie d'accès à l'emploi stable ou au contraire inscrire durablement le salarié dans l'instabilité et la précarité face à l'emploi.

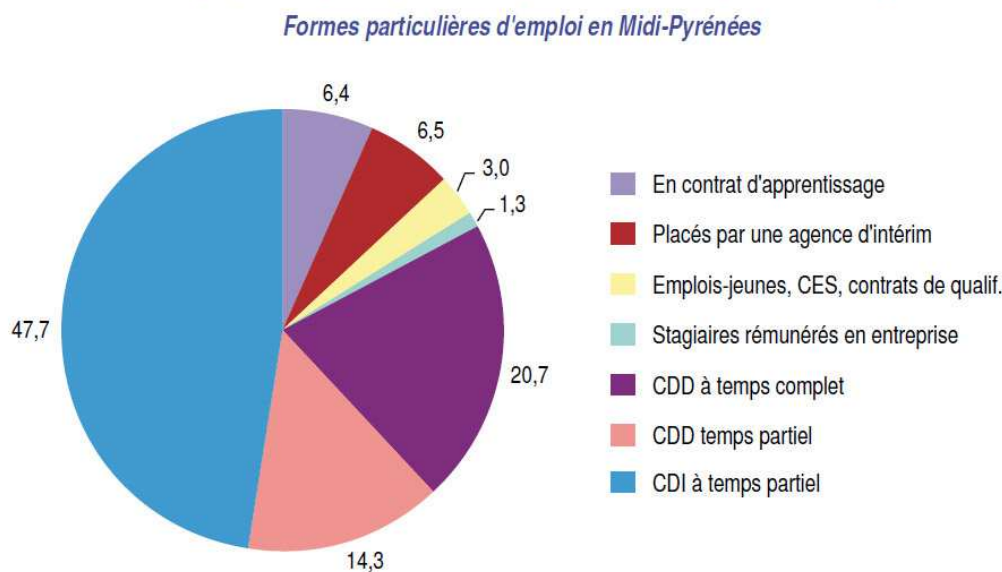
#### Analyse

En 2010 en Midi-Pyrénées, près d'un quart des actifs en emploi occupe une forme particulière d'emploi, principalement un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD), et ce à temps partiel. Les femmes sont deux fois plus souvent en forme particulière d'emploi que les hommes. Elles sont surtout salariées à temps partiel alors que les hommes sont davantage en CDD à temps complet, en intérim ou en contrat d'apprentissage. Les jeunes sont également les plus touchés par les formes particulières d'emploi ainsi que les non diplômés.



En 2010, près de 1 194 000 Midi-Pyrénéens ont un emploi, soit 89,0 % de la population active régionale. Parmi cette population active occupée, 61,0 % dispose d'un contrat salarié à durée indéterminée (CDI) à temps complet, ce qui est inférieur à la part de la France métropolitaine (64,7 %). En revanche, la région compte davantage de non salariés (14,2 % contre 10,9 %). Le quart restant des travailleurs, soit 296 000 personnes, occupe une forme particulière d'emploi : salariés, ils sont alors en apprentissage ou en emploi aidé, travaillent dans l'intérim, sont en stage rémunéré en entreprise, ou encore bénéficient d'un CDD ou d'un CDI à temps partiel.

### Le CDI à temps partiel, principale forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées



Source : Insee - Recensement de la population 2010

La principale forme particulière d'emploi dans la région est le CDI à temps partiel, qui concerne 47,7 % des Midi- Pyrénéens en forme particulière d'emploi. Arrive ensuite le CDD qui représente 35,1 % des formes particulières d'emploi, dont 14,3 % à temps partiel. Les contrats à temps partiel, CDD ou CDI, constituent ainsi la majorité des formes particulières d'emploi (62,0 %) et 15,4 % de l'ensemble des actifs occupés. Ils sont plus nombreux dans la région qu'en moyenne en France métropolitaine (respectivement 59,7 % et 14,5 %).

### Les femmes bien plus souvent en formes particulières d'emploi que les hommes

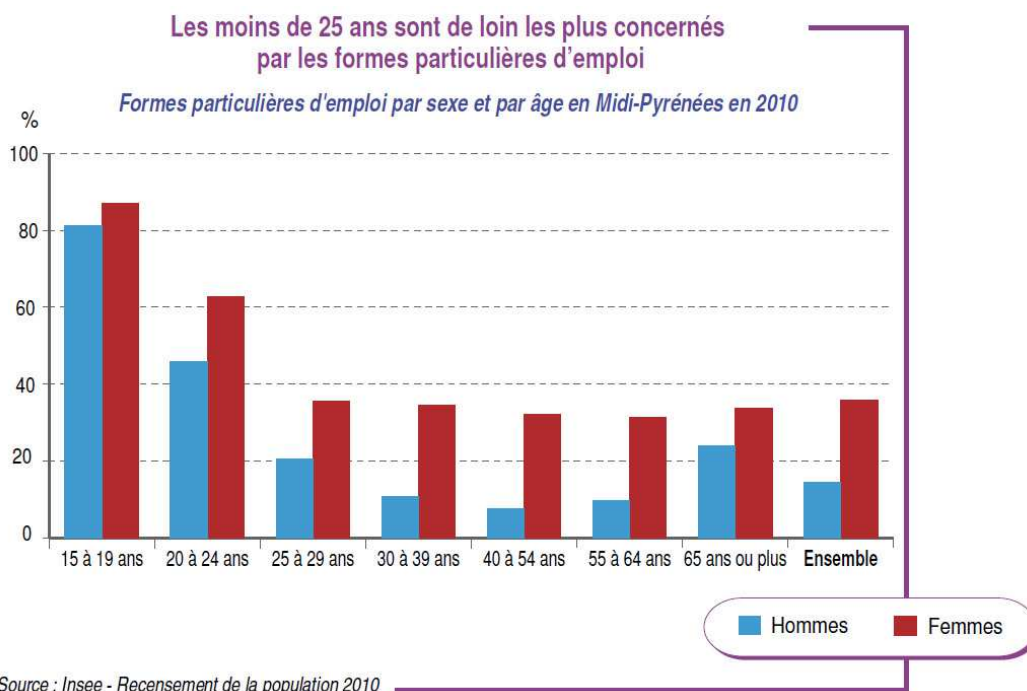
*Formes particulières d'emploi par sexe en Midi-Pyrénées et en France métropolitaine*

En %	Nombre de salariés en FPE	Part FPE dans tout type d'emploi	Part CDD à temps complet dans les FPE	Part CDD à temps partiel dans les FPE	Part CDI à temps partiel dans les FPE	Part autres FPE dans les FPE
<b>Hommes</b>						
Midi-Pyrénées	92 635	14,7	32,2	12,3	21,8	33,7
France métropolitaine	2 032 738	14,8	32,7	11,9	20,1	35,4
<b>Femmes</b>						
Midi-Pyrénées	203 391	36,0	15,5	15,2	59,6	9,7
France métropolitaine	4 335 763	34,9	16,3	14,7	58,0	11,0

Source : Insee - Recensement de la population 2010

Les femmes sont plus concernées par les formes particulières d'emploi que les hommes, en Midi-Pyrénées comme en moyenne en France métropolitaine : 36,0 % des femmes en emploi occupent une forme particulière d'emploi contre 14,7 % pour les hommes dans la région. Elles sont alors surtout en CDI à temps partiel (59,6 % d'entre elles). Au total, près des trois quarts des femmes en formes particulières d'emploi sont à temps partiel (CDI ou CDD), soit encore 26,9 % des femmes actives occupées.

Le temps partiel est beaucoup moins fréquent chez les hommes, surtout lorsqu'ils sont en CDI : ils sont en effet trois fois moins nombreux que les femmes à avoir un CDI à temps partiel. En revanche, le CDD à temps complet est parmi eux beaucoup plus développé : près d'un tiers des hommes en formes particulières d'emploi, soit le double de chez les femmes. Les hommes sont également plus souvent en contrat d'apprentissage et en intérim : 28,3 % contre 5,9 %.



La fréquence et les modalités des formes particulières d'emploi varient fortement selon l'âge du travailleur. Les plus jeunes sont sans surprise très souvent concernés : c'est le cas de 83,2 % des jeunes actifs de 15 à 19 ans en Midi-Pyrénées et de 53,5 % des 20 à 24 ans. Pour la plupart de ces jeunes, le processus d'insertion professionnelle est néanmoins en cours. Et la part des formes particulières d'emploi diminue beaucoup à partir de 25 ans. Les moins concernés sont les 40 à 54 ans, même si ces situations touchent encore près d'1 actif en emploi sur 5 dans cette tranche d'âge. Et à tous les âges, les femmes occupent plus souvent des formes particulières d'emploi que les hommes.

Le niveau d'études diminue le risque de se retrouver en formes particulières d'emploi. Ainsi plus de 30 % des actifs occupés sans diplôme sont en forme particulière d'emploi en Midi-Pyrénées. C'est également le cas des personnes qui n'ont que le brevet des collèges. Ceux qui ne disposent que d'un baccalauréat général sont aussi très concernés (29 %).

À l'opposé, les diplômes supérieurs au baccalauréat permettent à leurs détenteurs d'être moins souvent en forme particulière d'emploi et de décrocher un CDI à temps complet. C'est aussi le cas des titulaires de formations professionnelles courtes, telles que le CAP ou BEP.

**Pour en savoir plus :**

« [Emploi des jeunes : Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées](#) » - Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 134, juin 2011  
 « [Les formes particulières d'emploi en France : un état des lieux](#) » - Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail, 2010

### 3-9 Le chômage (mise à jour 2014)

#### Pertinence

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il met à mal la cohésion sociale en créant une inégalité du citoyen devant un élément majeur de la vie, l'accès à l'emploi, et touche de ce fait à l'épanouissement individuel. Il a également un impact macroéconomique dans la mesure où il affecte l'activité productive et a un coût en termes de prestations. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives. Le chômage de longue durée augmente le risque d'exclusion sociale et peut déboucher sur des situations de précarité. C'est pourquoi les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus.

La stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 qui succède à la stratégie européenne de Lisbonne « pour la croissance et l'emploi » veut concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'Europe au niveau mondial. Elle s'est en particulier fixée, parmi les cinq grands objectifs retenus, un taux d'emploi d'au moins 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans. Il s'agit notamment de développer les compétences et l'emploi en facilitant la mobilité du travail et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, en vue d'accroître la participation active et de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi sur les marchés du travail.

Le chômage est défini selon le Bureau international du travail (BIT) comme la situation d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui est à la fois sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi. L'indicateur retenu ici est le taux de chômage (au sens du BIT), nombre de personnes en recherche effective d'emploi rapporté à l'ensemble de la population active (en emploi ou à la recherche d'un emploi). Il est complété, pour approcher le phénomène de chômage de longue durée, par la statistique administrative correspondant à la part des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits depuis un an ou plus dans l'ensemble des demandeurs de catégories A, B et C<sup>1</sup> inscrits à Pôle emploi.

**Avvertissement :** Les séries de taux de chômage localisés ont été révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage a été revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,3 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers). À partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage à un niveau inférieur de 0,5 point pour la région au 31/12/2012 par rapport aux données publiées antérieurement : 9,9 % au lieu de 10,4 %.

#### Tendance

Fin 2013, le taux de chômage en Midi-Pyrénées se stabilise à 10 % de la population active, légèrement plus haut qu'en France métropolitaine (9,8 %). Après une forte hausse en 2012 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, le chômage recule légèrement au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2013 (- 0,2 point) avec l'amélioration conjoncturelle de l'activité et de l'emploi.

#### Stabilisation du chômage en 2013



<sup>1</sup> Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite au cours du mois.

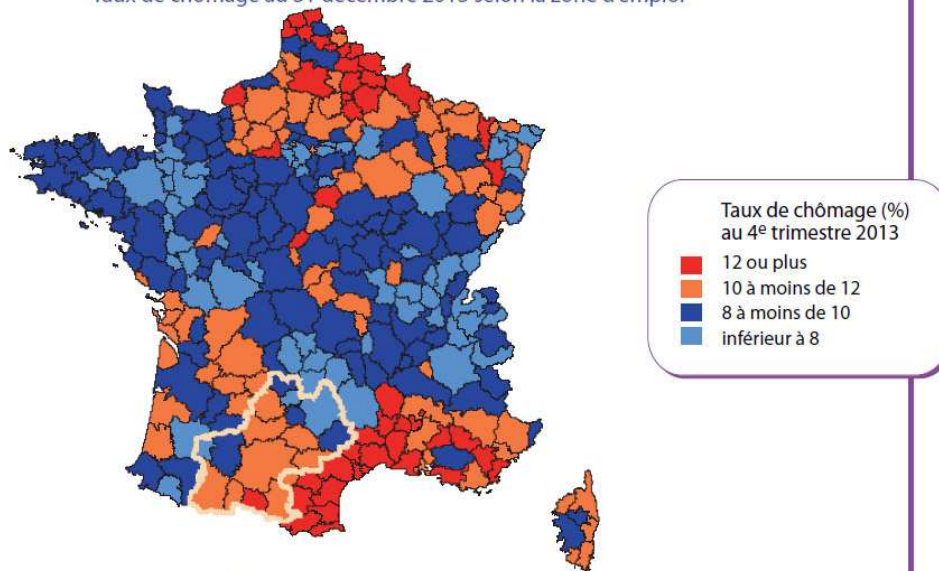
En 2013, la hausse du taux de chômage s'interrompt dans la quasi-totalité des départements de Midi-Pyrénées, à l'exception de la Haute-Garonne où il augmente encore un peu au cours du 2<sup>nd</sup> semestre. Fin 2013, Le Lot, et surtout, le Gers et l'Aveyron bénéficient d'un taux de chômage plus faible que la moyenne régionale.

Fin 2013, 244 600 Midi-Pyrénéens sont inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi et en recherche active d'emploi (catégories A, B ou C<sup>1</sup>). Cette population est en augmentation (+ 7,3 %) pour la 6<sup>e</sup> année consécutive : depuis fin 2007, la hausse atteint 66 %. Elle est plus importante qu'en France métropolitaine (59 %) du fait notamment du dynamisme de la population active lié à l'attractivité de la métropole toulousaine. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi en 2013 dans la région s'effectue essentiellement au 1<sup>er</sup> semestre. Les seniors (50 ans ou plus) sont toujours les plus touchés tandis que, depuis quatre ans, les jeunes sont ceux qui s'en sortent le mieux, alors même qu'ils avaient été durement touchés au début de la crise par la réduction du recours aux intérim et aux contrats à durée déterminée.

Le chômage de longue durée (inscription depuis un an ou plus) continue lui aussi sa progression à un rythme toujours important (+ 13,2 % en 2013) en Midi-Pyrénées. Ainsi, fin 2013, 41 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an. Depuis fin 2007, leur nombre a plus que doublé, avec une hausse de 109 %.

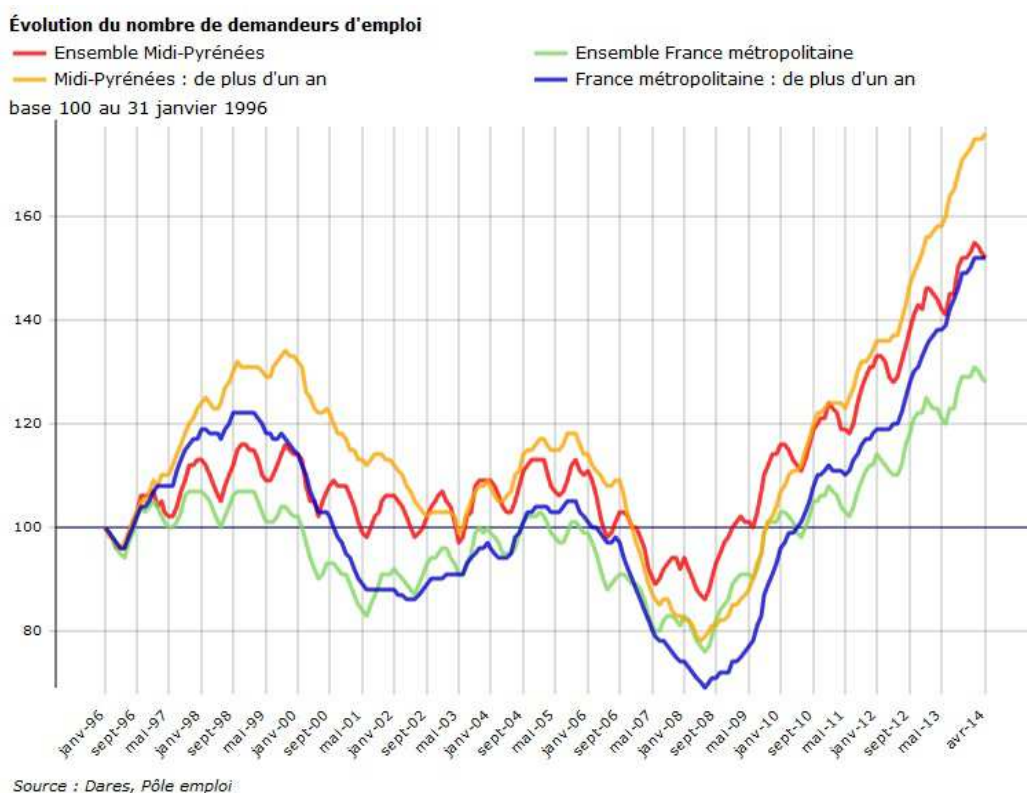
#### Un taux de chômage assez faible en Aveyron, dans le Gers et dans le nord du Lot

Taux de chômage au 31 décembre 2013 selon la zone d'emploi



Source : Insee, Taux de chômage localisés

### Forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée



**Pour en savoir plus :**

- [« Le bilan économique 2013 en Midi-Pyrénées »](#) - Insee Midi-Pyrénées, dossier électronique, mai 2014
- [« Les notes trimestrielles de conjoncture »](#) - Insee Midi-Pyrénées
- [« Baromètre de la demande d'emploi des jeunes et des seniors »](#) - Direccte Midi-Pyrénées, publication trimestrielle

### 3-10 Les inégalités de salaires entre hommes et femmes (édition 2013)

#### Pertinence

Le développement durable suppose l'égalité des femmes et des hommes dans les différents domaines de la vie sociale. La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 affirme ce principe parmi ses objectifs. Par delà le principe d'égalité, inscrit pour la première fois dans le préambule de la Constitution française de 1946, la France a fait le choix de passer par le cadre législatif afin de lutter contre des disparités professionnelles persistantes, depuis la loi Roudy de 1983 sur l'égalité professionnelle jusqu'à la loi sur l'égalité salariale de mars 2006. Le but est de supprimer les écarts de rémunération entre femmes et hommes et de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Un nouveau projet de loi est en gestation en 2013 qui vise à combattre les inégalités persistantes entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique, en réformant le congé parental et en renforçant les obligations de parité.

Les disparités professionnelles entre femmes et hommes ne se limitent pas aux inégalités de salaires : les femmes sont davantage exposées au chômage ainsi qu'à la précarité professionnelle. Le choix est de s'intéresser ici aux disparités de salaires, indicateur emblématique des inégalités professionnelles.

L'indicateur retenu ici est l'écart des salaires horaires nets moyens perçus respectivement par les hommes et les femmes du secteur privé et semi-public, hors agriculture et particuliers employeurs, chefs d'entreprises salariés, apprentis, stagiaires et contrats aidés. Les salaires sont nets de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

L'extension du champ couvert au secteur public devrait néanmoins être réalisable lors d'une prochaine mise à jour annuelle de ce tableau de bord.

#### Analyse

**En Midi-Pyrénées comme en France de province, les femmes restent moins bien rémunérées que les hommes, en dépit de leur participation croissante au marché du travail et d'une progression de leur qualification. En 2010, le salaire horaire net moyen des femmes est inférieur de 19 % à celui des hommes dans la région. Les inégalités salariales sont plus importantes pour les cadres que pour les autres professions et elles s'amplifient aussi avec l'âge. L'écart de salaire horaire net moyen s'atténue un peu entre 2005 et 2010, mais plus faiblement en Midi-Pyrénées (- 0,7 point) qu'en province (- 1 point).**

En 2010, en Midi-Pyrénées, l'écart de salaire horaire net entre hommes et femmes est un peu plus marqué qu'en France de province : les femmes perçoivent en moyenne un salaire horaire net inférieur de 19 % à celui des hommes (contre - 17 % en province). La pratique du temps partiel participe nettement aux inégalités de revenus : l'écart de salaire horaire net entre les femmes et les hommes est en effet de 17 % pour les salariés à temps complet mais il atteint 22 % pour les salariés à temps partiel dans la région. Le temps partiel semble ainsi brider davantage la carrière des femmes ; il est aussi plus souvent synonyme pour elles d'emplois peu qualifiés et donc moins bien rémunérés. L'écart de salaire horaire net moyen entre les hommes et les femmes se réduit entre 2005 et 2010, mais de 0,7 point seulement en Midi-Pyrénées, contre - 1 point en province. Au sein de la région, la même tendance se dessine, excepté dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne où l'écart est stable voire augmente légèrement. En Haute-Garonne, le recul des inégalités est plus marqué (- 1,3 point en cinq ans), mais celles-ci restent cependant les plus fortes de la région en 2010 (- 21 %) : ceci est dû à la présence de hauts revenus dans le département dévolus principalement aux hommes.

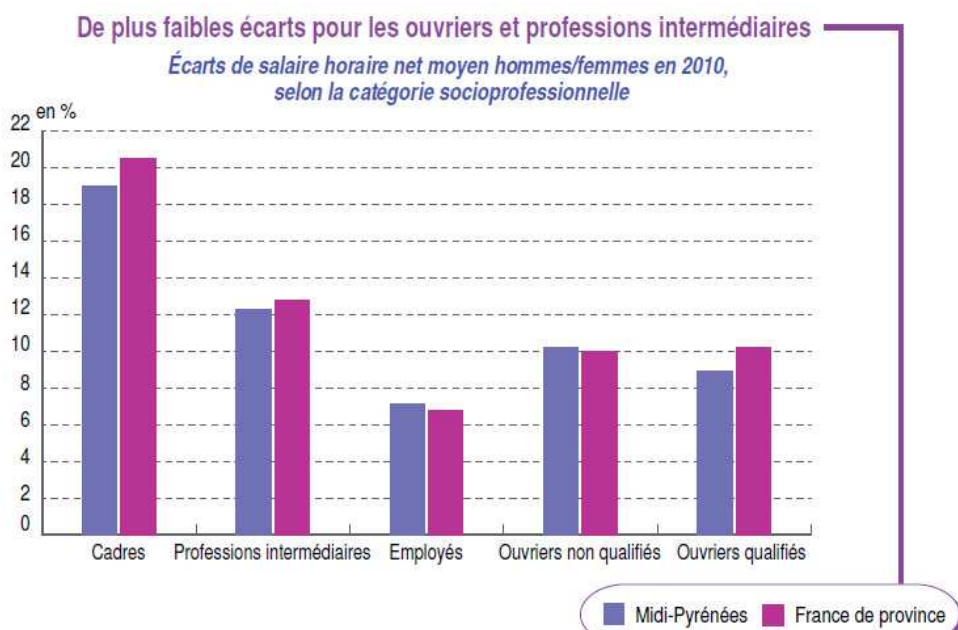
**Des écarts de salaire horaire moyen qui persistent**  
Écarts de salaire horaire net moyen hommes/femmes de 2005 à 2010,  
par département de Midi-Pyrénées (en euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ariège	16,9	16,9	17,6	16,3	16,0	16,0
Aveyron	14,7	14,5	14,1	14,2	14,1	14,4
Haute-Garonne	22,4	22,1	21,5	21,3	21,5	21,1
Gers	15,9	15,2	15,9	15,6	15,4	15,3
Lot	14,7	14,4	14,3	14,1	13,6	14,0
Hauts-Pyrénées	16,6	16,3	16,1	16,6	16,4	16,2
Tarn	15,8	15,8	15,6	16,0	16,1	15,9
Tarn-et-Garonne	16,0	16,7	16,6	16,5	16,3	16,2
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>19,5</b>	<b>19,3</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>	<b>18,8</b>
France de province	18,2	17,9	17,9	18,0	17,8	17,1

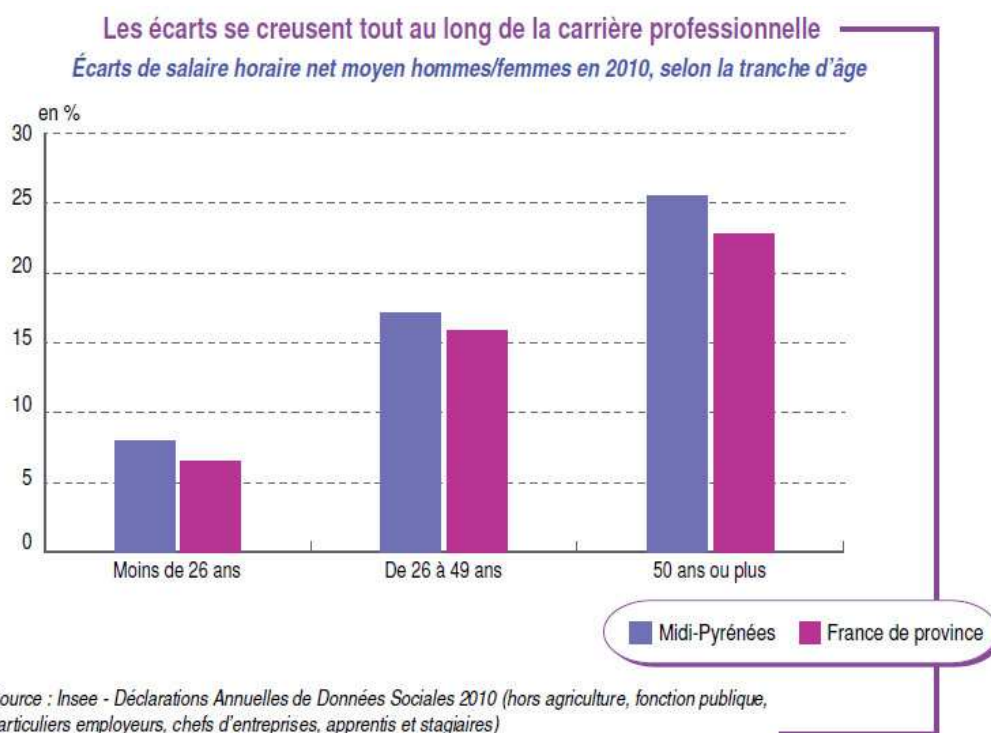
Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs, chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)



Les écarts de salaires horaires traduisent en partie le fait que les hommes et les femmes n'occupent pas les mêmes emplois et donc n'appartiennent pas aux mêmes catégories socioprofessionnelles. Les femmes exercent notamment moins souvent des emplois de cadres (11 % des salariées en Midi-Pyrénées, contre 19 % pour les hommes), catégorie pour laquelle le salaire horaire net est en moyenne plus de deux fois supérieur à celui des ouvriers. Mais ces différences n'expliquent pas la totalité des écarts. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire horaire net moyen des femmes est toujours inférieur à celui des hommes. L'écart est toutefois sensiblement différent d'une catégorie à l'autre et c'est parmi les salariés les plus aisés qu'il est le plus fort. En 2010, la différence est relativement faible pour les employés (7 %) et les ouvriers qualifiés ou non (respectivement 9 % et 10 %) en Midi-Pyrénées. Elle est bien plus élevée pour les professions intermédiaires (12 %) et surtout pour les cadres (21 %). Ces disparités reflètent encore en partie la répartition différenciée des emplois entre les hommes et les femmes au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, mais pas seulement. Ainsi, les femmes peuvent être touchées par ce qu'on appelle communément le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à responsabilité et donc des salaires plus élevés.



Source : Insee - Déclarations Annuelles de Données Sociales 2010 (hors agriculture, fonction publique, particuliers employeurs ; chefs d'entreprises, apprentis et stagiaires)



En Midi-Pyrénées comme ailleurs en France de province, l'écart de salaire horaire entre les femmes et les hommes s'amplifie avec l'âge, le salaire masculin évoluant plus vite que le salaire féminin. Ainsi, en 2010 dans la région, si la différence est de 8 % pour les salariés de moins de 26 ans, elle est de 17 % pour ceux qui ont entre 26 et 49 ans et de 26 % pour les 50 ans ou plus. Ce phénomène peut être attribué en partie aux interruptions de carrières des femmes, plus nombreuses que celles des hommes, pour beaucoup liées à l'arrivée d'enfants et qui peuvent représenter un frein dans leur parcours professionnel.

Les écarts de salaires entre hommes et femmes peuvent s'expliquer par de multiples facteurs. Ainsi, outre le fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, peuvent également intervenir le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le type de contrat ainsi que des facteurs individuels non observables dans la source mobilisée tels que le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle ou encore l'ancienneté dans l'entreprise. À caractéristiques observées comparables, l'écart de salaire horaire net non expliqué entre les hommes et les femmes seraient encore de 8 % sur un écart total de 19 % en Midi-Pyrénées en 2010.

#### Pour en savoir plus :

[« Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes »](#) - Insee Première n° 1436, mars 2013

[« Chiffres clés de 2012 de l'égalité entre les femmes et les hommes »](#) - Direction générale de la Cohésion sociale, mars 2013

[« Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année »](#) - Insee, France Portrait Social, 2011

[« Les salaires en France »](#) - Insee références, édition 2010

[« Femmes et hommes, regards sur la parité »](#) - Insee références, édition 2012

[« Les femmes en Midi-Pyrénées - édition 2007 »](#) - Insee Midi-Pyrénées, DRDFE

[« Égalité professionnelle en Midi-Pyrénées : des progrès encore insuffisants »](#) - Insee Midi-Pyrénées, DRDFE

### 3-11 La vie associative (mise à jour 2014)

#### Pertinence

Le secteur associatif est réputé générer du lien social : créer une association relève en effet souvent d'une initiative citoyenne et d'une volonté d'engagement d'hommes et de femmes au service de l'action collective et de la cohésion sociale. Lorsqu'une association voit le jour, que ce soit pour pratiquer ou gérer une activité, défendre une idée ou un intérêt, il y a au départ une volonté d'agir ensemble et un projet commun. Les activités et autres manifestations organisées par les associations participent le plus souvent à l'amélioration des conditions de vie. Le suivi de la vie associative, mesurée à travers son dynamisme, constitue donc un indicateur du développement durable pour ce qui concerne sa troisième finalité, relative à la cohésion sociale.

L'indicateur retenu ici est le nombre de créations d'associations pour 1 000 habitants. Il s'agit du rapport entre le nombre de créations d'associations recensées au Journal officiel au 31 décembre et la population correspondante. En effet, aux termes de la loi de 1901, toute association souhaitant se constituer en personne morale doit se déclarer à la préfecture du siège social de l'association (à l'exception du département de la Moselle et de la région Alsace), ce qui donne lieu à parution au Journal officiel. Depuis 2007, l'enregistrement de l'objet de l'association s'effectue selon la nomenclature très détaillée du Répertoire national des associations (RNA) développé par le ministère de l'Intérieur.

Dans la mesure où une association peut déclarer plusieurs domaines d'activité, il est difficile de connaître avec précision le nombre de créations par catégorie, mais un traitement des inscriptions au RNA permet néanmoins d'approcher la répartition des créations d'associations selon le domaine. Il aurait été intéressant de compléter cet indicateur par un indicateur de participation associative, comme la part de la population adhérant à au moins une association, mais cette information n'est pas disponible au niveau régional en Midi-Pyrénées.

#### Tendance

En 2013, plus de 3 700 nouvelles associations ont vu le jour en Midi-Pyrénées. Si le volume des créations annuelles a globalement diminué depuis 2009, comme en métropole, l'initiative associative reste dans la région plus forte que dans l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux de création d'associations y est en effet supérieur : 1,26 création pour 1 000 habitants, contre 1,00. Midi-Pyrénées arrive ainsi en troisième position parmi les 22 régions métropolitaines, après la Corse et le Languedoc--Roussillon.

La Haute-Garonne concentre à elle seule 47 % du volume des créations régionales mais elle n'arrive qu'en troisième position parmi les huit départements de la région pour le taux de création. Les plus dynamiques, en matière de créations d'associations, sont l'Ariège et le Lot.

En Midi-Pyrénées comme dans l'ensemble du pays, les domaines de la culture, des sports et activités de plein air, ainsi que celui des loisirs, sont les plus prisés par les créateurs d'association : plus de la moitié des créations se font en 2013 dans l'une de ces trois catégories. Celles liées à la culture, aux sports et activités de plein air sont relativement plus nombreuses qu'en moyenne en métropole : elles représentent 42 % des associations créées au cours des trois dernières années (2011 à 2013) en Midi-Pyrénées, contre 39 % au niveau national.

#### Midi-Pyrénées plus dynamique en termes de créations d'associations

Les créations d'associations dans les départements en 2013

	Nombre de créations en 2013	Nombre de créations pour 1 000 habitants en 2013
Ariège	224	1,46
Aveyron	330	1,20
Haute-Garonne	1 740	1,35
Gers	192	1,00
Lot	246	1,40
Hauts-Pyrénées	273	1,19
Tarn	448	1,17
Tarn et Garonne	262	1,05
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>3 715</b>	<b>1,26</b>
France métropolitaine*	63 580	1,00

\* : Hors Alsace et département de la Moselle

Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

### Légère reprise des créations en 2013

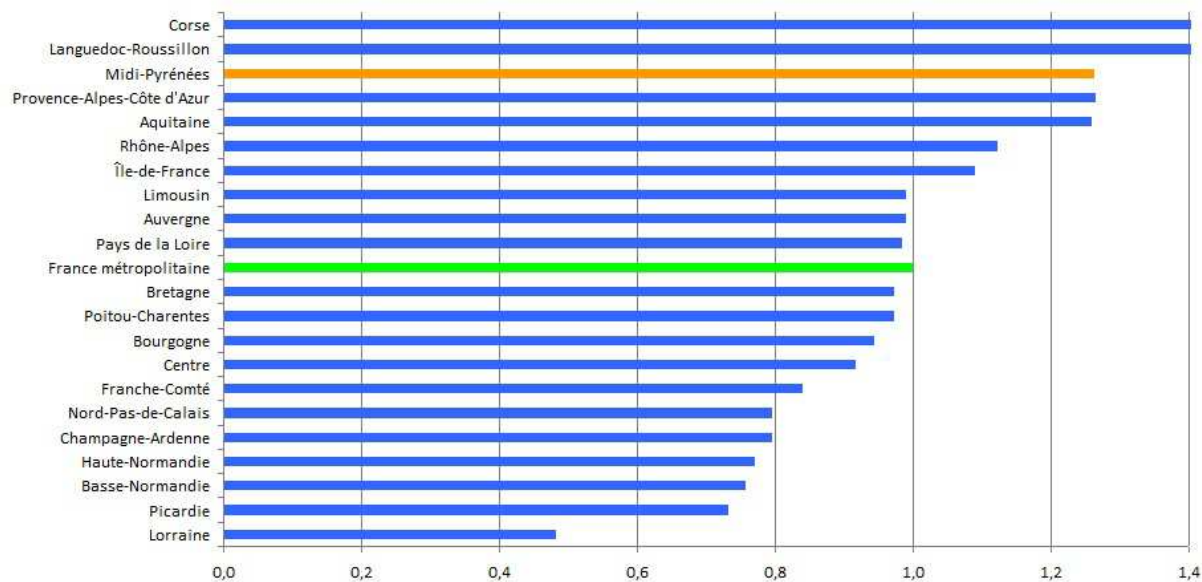
Évolution du nombre de créations d'associations en Midi-Pyrénées et comparaison avec la tendance nationale



\* : Hors Alsace et département de la Moselle  
Source : Répertoire national des associations (RNA), Journal Officiel

### Midi-Pyrénées, 3<sup>e</sup> région métropolitaine en terme de créations d'associations

Classement des régions\* selon le taux de création d'associations en 2013 (nombre de créations pour 1 000 habitants)



(\*) Les associations du département de la Moselle et de la région Alsace ne figurent pas sur ce graphique car elles n'obéissent pas aux mêmes règles de déclaration.

Source : Journal Officiel

### La culture et le sport en pointe en Midi-Pyrénées

Répartition des inscriptions des associations créées au cours des années 2011, 2012 et 2013 par domaine d'activité (en %)

Domaine d'activité	Midi-Pyrénées	France
Culture	24,1	23,0
Sports, activités de plein air	18,1	16,0
Loisirs	12,6	13,2
Social	7,2	7,9
Santé	4,7	4,0
Education, formation	6,7	6,2
Economie	4,6	4,3
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,2	2,1
Environnement, cadre de vie	4,5	3,7
Autres (*)	15,3	19,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(\*) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Source : Journal Officiel, traitement Recherches et Solidarités

#### Pour en savoir plus :

« Regard sur la vie associative en Midi-Pyrénées » - Cahiers de la DRJSCS Midi-Pyrénées - n°7, juin 2013

« Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 » - Insee Première N°1327, décembre 2010

Recherches et Solidarités : <http://www.recherches-solidarites.org/>

### 3-12 Les risques technologiques et miniers (édition 2013)

#### Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit «aléa», avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Suite à l'accident de l'usine AZF intervenu à Toulouse le 21 septembre 2001 et ayant entraîné la mort de 31 personnes, 2 500 blessés ainsi que de lourds dégâts matériels, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose désormais à l'état l'élaboration de Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les sites classés « Seveso seuil haut », dits aussi AS (autorisation avec servitudes), au sens de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000. Les établissements Seveso, seuils haut et bas, sont les installations industrielles qui présentent le plus de risques pour la population résidant autour de ces sites. Le classement dans l'une ou l'autre catégorie dépend de la fois du type d'activité et des quantités de matières dangereuses utilisées ou stockées dans les établissements. L'objectif des PPRT est double : gérer les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et encadrer l'urbanisation future autour des établissements concernés. Ils visent à limiter l'exposition de la population aux conséquences des accidents, dont l'impact est notamment appréhendé au travers des études de danger réalisées par l'industriel. Ces objectifs sont également retenus dans le Grenelle de l'environnement. Approuvés par arrêtés préfectoraux après enquête publique, ces PPRT définissent des servitudes et le financement de mesures de protection de la population, hors gestion de crise. Au plan national, les quelque 600 sites classés AS nécessitent l'élaboration d'environ 420 PPRT, un plan pouvant couvrir plusieurs sites proches.

Par ailleurs, le code minier préconise l'élaboration et la mise en œuvre par l'État de Plans de prévention des risques miniers (PPRM) sur des territoires donnés, à partir de la connaissance des zones d'aléas miniers résiduels dues aux anciennes exploitations minières et des enjeux associés.

La décision d'élaborer des PPRM est prise en tenant compte d'une part, des aléas miniers résiduels sur les territoires concernés (effondrement localisé de terrain, tassement ou glissement de terrain,...) et d'émanation de gaz de mine, d'autre part, des enjeux associés. En effet, d'après les études d'aléas réalisées par Géodéris, l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, l'existence de zones d'aléas miniers résiduels induit en surface des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Ces risques nécessitent de maîtriser et de réglementer l'urbanisation.

Les PPRM ont pour principal objectif d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable et en limitant les risques pour les biens. Deux anciens bassins miniers sont ainsi concernés par un PPRM en Midi-Pyrénées.

Sur les autres anciennes exploitations minières faisant l'objet d'études détaillées des aléas miniers, un simple Porté à Connaissance est réalisé auprès des communes concernées.

#### Analyse

**En Midi-Pyrénées, 22 sites Seveso « seuil haut » doivent faire l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Au 1er juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée. La moitié des sites concernés sont localisés en Haute-Garonne et cinq dans l'aire toulousaine, en lien avec la concentration de population (dépôts pétroliers ou gaziers notamment). Un plan de prévention des risques miniers (PPRM) sur le bassin de Carmaux a été approuvé en 2012 et un sur celui de Decazeville devrait l'être avant fin 2015.**

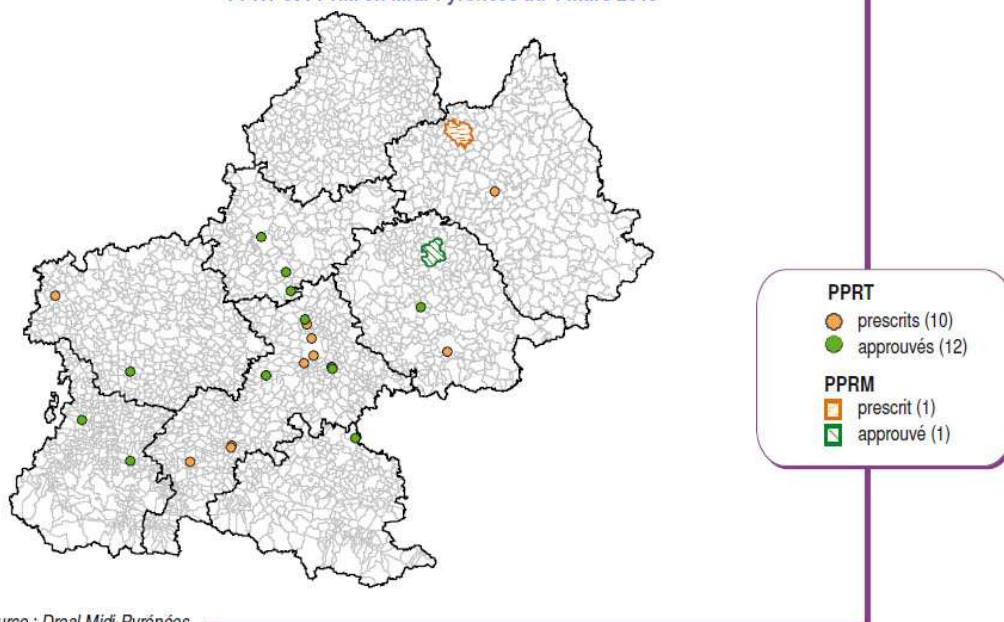
La région Midi-Pyrénées comprend à ce jour 22 sites Seveso « seuil haut » pour lesquels des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) doivent être élaborés : à savoir 21 sites relevant du régime AS (autorisation de servitudes) au titre de la législation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et 1 site relevant directement de la loi risque de 2003 correspondant au stockage souterrain de gaz de Izaute dans le Gers.

L'exposition aux risques technologiques ou naturels est très inégalement répartie dans la région. La moitié de ces 22 sites sont concentrés sur la Haute-Garonne et 5 sites sont implantés sur l'aire toulousaine. Ces derniers correspondent principalement à des établissements dont l'activité est liée à la concentration de population, dépôts pétroliers ou gaziers pour l'essentiel. Ces disparités territoriales sont accrues par la couverture inégale des sites concernés par un PPRT. Ainsi, au 1er juillet 2013, seulement la moitié des PPRT est approuvée, le dépôt Esso de Toulouse ayant fait l'objet d'une annulation de l'arrêté d'approbation du PPRT par le tribunal administratif. La totalité des 10 autres PPRT restant à approuver a fait l'objet de l'arrêté préfectoral de prescription nécessaire au démarrage de l'instruction. L'achèvement des instructions est envisagé pour la fin de l'année 2014.

Parmi les 25 sites classés Seveso seuil haut en 2006, certains ont fermé depuis (par exemple, Aluminium Pechiney en Hautes-Pyrénées), d'autres sont passés sous le seuil en réduisant leur stockage ou en modifiant leur process (Talc dans l'Ariège), et enfin certains sont entrés dans le seuil haut suite à une modification de nomenclature ou à une évolution de leurs activités (SNAM en Aveyron).

### La moitié des sites concernés par un PPRT en Haute-Garonne

PPRT et PPRM en Midi-Pyrénées au 4 mars 2013



Source : Dreal Midi-Pyrénées

L'élaboration des 2 Plans de prévention des risques miniers (PPRM) liés aux anciennes exploitations minières a bien avancé au cours de l'année 2012 en Midi-Pyrénées. Le PPRM du bassin de Carmaux qui s'étend sur le territoire de 7 communes a en effet été approuvé par arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, tandis que le PPRM du bassin de Decazeville s'inscrivant sur le territoire de 6 communes a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 décembre 2012. Il devrait être approuvé d'ici fin 2015 après un délai de trois ans. Les cartes d'aléas correspondantes sont en cours de mises à jour fin 2013 et seront prochainement mises en ligne pour l'information des acquéreurs et locataires (IAL).

### 11 PPRT sur 22 sont approuvés en Midi-Pyrénées

Répartition par activité des 2 PPRT ou prescrits au 1<sup>er</sup> juillet 2013 en Midi-Pyrénées

	Approuvés	Prescrits
Dépôt pétroliers ou gaziers	3	4
Stockage ou fabrication de produits phytosanitaires ou d'engrais	2	
Stockage ou fabrication de produits chimiques ou pharmaceutiques	2	4
Pyrotechnie	5	
Papeterie		1
Stockage de gaz souterrain		1

Source: Dreal Midi-Pyrénées

#### Pour en savoir plus :

[« Le site national sur les plans de prévention des risques technologiques »](#)

[« Les Plans de prévention des risques miniers en Midi-Pyrénées »](#)

### 3-13 Les risques naturels (mise à jour 2014)

#### Pertinence

Le risque résulte de la confrontation d'un phénomène menaçant, dit "aléa", avec un territoire. Son importance dépend de la nature, de la probabilité et de l'intensité de l'aléa mais aussi des populations et biens exposés et de leur vulnérabilité.

Depuis 1994, la circulaire relative à l'information préventive sur les risques majeurs donne obligation aux préfets de dresser l'inventaire des risques à enjeux humains et d'établir la liste des communes concernées. Les Plans de prévention des risques naturels (PPRN), mis en place par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, sont le principal outil réglementaire de la gestion de l'urbanisme des zones soumises aux risques naturels qui constitue une des priorités de la politique de prévention. Ils sont élaborés par l'État qui définit l'aléa et qui établit les prescriptions réglementaires en concertation avec les maires. Ils sont prescrits et approuvés par arrêté préfectoral et doivent être annexés aux Plans locaux d'urbanisme (PLU). À l'échelle de chaque commune, le PPRN délimite les zones à risques, définit les mesures d'interdiction et prescrit les mesures de prévention nécessaires afin de réglementer strictement les implantations humaines et les aménagements dans les zones exposées. Suite à la loi du 30 juillet 2003, ces plans délimitent en outre, pour le risque inondation, des zones d'érosion assorties de programmes d'action, des zones de rétention temporaires des eaux de crues ou de ruissellement. La loi instaure aussi un fonds de prévention des risques qui rend obligatoire l'information faite aux acquéreurs et locataires dans les zones inondables et met en place un dispositif de prévision des crues.

Les risques naturels faisant l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en France métropolitaine peuvent être regroupés en six catégories : inondations (intérieures ou maritimes), mouvements de terrain hors sécheresse (éboulements, glissements ou effondrements de terrain.) ou liés à la sécheresse (tassements différentiels, gonflement-retrait des argiles), séismes, avalanches, feux de forêt, risques « phénomènes liés à l'atmosphère » (tempêtes, grêles). L'arrêté de catastrophe naturelle n'est déclaré que si celle-ci occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels et a vocation à permettre l'indemnisation des dommages causés.

Pour chaque catégorie de risque naturel, l'indicateur a deux composantes : le nombre de communes couvertes par un PPRN mis en regard du nombre de communes à risques par département et pour la région Midi-Pyrénées. Il est complété par le nombre de communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis l'année 2000. Depuis 2011, toutes les communes de France sont considérées en risque sismique. Aussi, seules les communes classées en risque modéré à fort ont été retenues pour ce risque.

Dans le cadre du Contrat de projet État-Région (CPER) 2007-2013, l'État et la Région de Midi-Pyrénées ont cofinancé la poursuite de la réalisation de la cartographie informative des phénomènes à risques sur la chaîne des Pyrénées (projet CIPRIP), engagée dans le précédent Contrat de plan régional 2000-2006.

#### Les arrêtés de catastrophe naturelle

Une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises. Un arrêté interministériel constate l'état de catastrophe naturelle et détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci. L'arrêté permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Une catastrophe naturelle n'est déclarée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels. Les feux de forêts et dommages liés aux effets du vent ne sont pas cou-

verts par la garantie catastrophe naturelle car ils sont assurables au titre de la garantie de base. Dans ce cas, aucun arrêté de catastrophe naturelle n'est pris même si des biens ont été détruits.

#### Le risque de « tassement différentiel » ou retrait-gonflement des sols argileux

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est provoqué par la sécheresse. Il provoque des dégâts aux habitations qui entraînent des demandes importantes d'indemnisation. En effet, le tassement différentiel des couches argileuses en période de sécheresse entraîne des fissures dans les habitations et des crevasses dans les sols. Afin de prévenir et d'informer sur les risques liés à ce phénomène et sur les mesures à prendre pour les nouvelles constructions, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) a dressé des cartes départementales de l'aléa.

#### Tendance

La région Midi-Pyrénées est principalement soumise aux risques inondation et mouvement de terrain. Sur les 3 020 communes de la région, 2 217 (soit 73 %) sont concernées par un risque d'inondation et 1 687 (soit 56 %) par un risque de mouvement de terrain en octobre 2013. La part des communes couvertes par un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) est en augmentation régulière depuis leur création. En octobre 2013, la moitié des communes de la région concernées par un risque inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation approuvé. Et près des trois quarts des communes midi-pyrénéennes exposées aux mouvements de terrain sont couvertes par un plan de prévention des risques mouvement de terrain approuvé. La stratégie de mise en œuvre des plans de prévention des risques poursuivie en Midi Pyrénées consiste à couvrir en priorité les communes où s'exerce une pression foncière et démographique forte et où l'élaboration de nouveaux PPRN (ou leurs révisions) permettront d'encadrer réglementairement les implantations en zones à risque.



La quasi-totalité des communes à risque du Tarn-et-Garonne sont couvertes par un plan de prévention

Les risques naturels en Midi-Pyrénées par département

		09	12	31	32	46	65	81	82	Midi-Pyrénées
	<b>Nombre de communes</b>	332	304	589	463	340	474	323	195	3020
Risque Inondation	à risque	229	168	486	152	288	424	276	194	2217
	avec PPRn approuvé	94	125	188	97	134	97	244	194	1173
	concernées par un arrêté de CATNAT*	72	130	589	463	109	474	124	106	2067
Risque Mouvement de terrain	à risque	219	42	98	0	339	471	323	195	1687
	avec PPRn approuvé	93	10	230	186	0	122	323	195	1159
	concernées par un arrêté de CATNAT*	63	20	443	325	45	143	227	183	1449
	dont arrêté CATNAT tassement différentiel**	57	17	439	325	44	58	226	183	1349
Risque Séisme	à risque (modéré à fort)	237	0	179	19	0	467	0	0	902
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	3	0	0	3
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque Avalanche	à risque	90	0	25	0	0	74	0	0	189
	avec PPRn approuvé	7	0	16	0	0	39	0	0	62
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Risque Feu de Forêt	à risque	287	3	2	0	188	243	128	0	851
	avec PPRn approuvé	2	0	0	0	0	6	0	0	8
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque phénomène lié à l'atmosphère	à risque	332	0	20	0	0	0	323	0	675
	avec PPRn approuvé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	concernées par un arrêté de CATNAT*	0	0	0	0	0	0	0	0	0

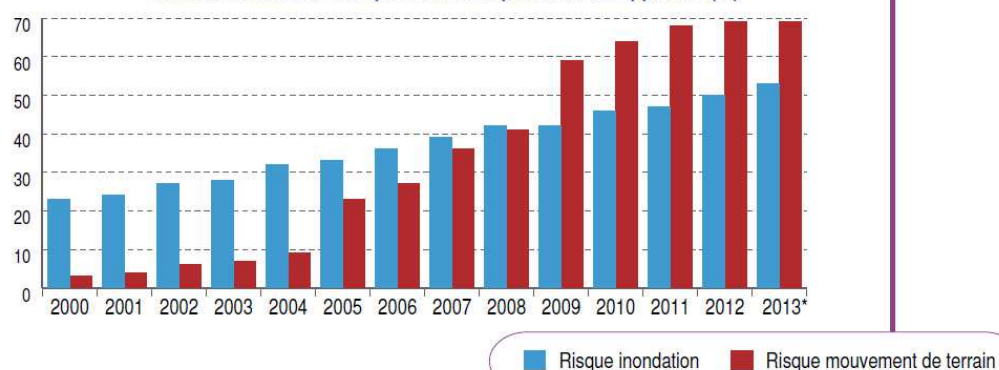
\* communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle depuis 2000

\*\* voir encadré

Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

Plus de la moitié des communes à risque inondation ou mouvement de terrain désormais couvertes par un plan de prévention

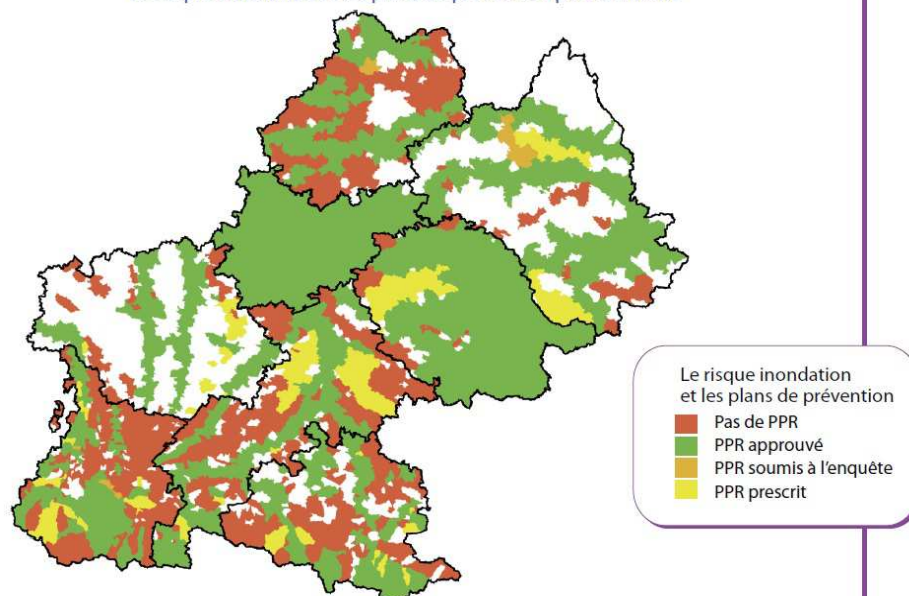
Taux de communes à risque couvertes par un PPRn approuvé (%)



Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

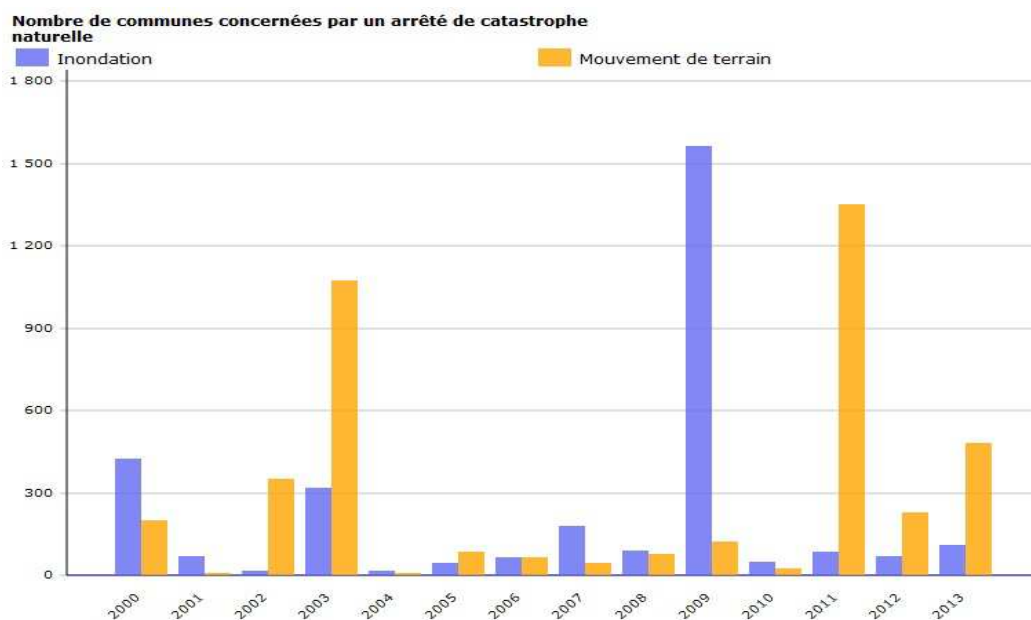
Depuis le début du siècle, 1 000 arrêtés de catastrophe naturelle (voir encadré) ont concerné des communes de la région. Un arrêté pouvant couvrir plusieurs communes, cela représente 7 454 notifications communales de catastrophe naturelle dont 55 % concernant les mouvements de terrain et 45 % relatives au risque inondation. Les phénomènes de tassements différentiels liés à la sécheresse (voir encadré) sont à l'origine de 95 % des arrêtés de mouvement de terrain. Ce sont ainsi 2 299 communes qui ont été concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle inondation sur la période 2000-2014 en Midi-Pyrénées et 1 956 par un arrêté mouvement de terrain.

Une majorité de communes concernées par un Plan de prévention des risques inondation (PPRI)  
Le risque inondation et les plans de prévention par commune



Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

### Les années 2009 et 2011 se démarquent en Midi-Pyrénées



Source : MEDDE-GASPAR - octobre 2013

#### Pour en savoir plus :

- [« La cartographie des retraits-gonflements des sols argileux »](#)
- [« Le portail de la prévention des risques majeurs »](#)
- [« Le plan de prévention des risques en Midi-Pyrénées »](#)